

## **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Séance ordinaire du : 29 juin 2009

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Aujourd'hui le vingt-neuf juin deux mille neuf à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 23 juin 2009 (convocation affichée en Mairie en date du 23 juin 2009) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

#### **PRESENTS A LA SEANCE**

**PRESENTS** Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Michel BRET - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Lydie GAUTIER - Jacques PADIE, Adjoints

Jean-Louis BARIAT - Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Michel SAINT-BOIS - Danielle LALEMANT - Bruno FARENIAUX - Gilles PENEL - Lionel LAGUENS - Isabelle MAILLE - Patrick BLANC - Marc FRANCOIS - Jean-Christophe GUILLAUME - Raphaële GUEYDAN NABERA SARTOULET - Nathalie GAUTIER - Sylvie GIRARD (jusqu'à 20h20 - Affaire n°09.089 incluse) - Joan TARIS (jusqu'à 20h20 - Affaire n°09.089 incluse), Conseillers Municipaux

**EXCUSES REPRESENTES** Yasmina BENS Aid - Carmen COUMAU - Sandrine LACAUSSE - Marie-Ange LAMBERT - Alina TURJANSKY

**ABSENTS** Sylvie GIRARD (à partir de 20h20 - Affaire n°09.090 incluse) - Joan TARIS (à partir de 20h20 - Affaire n°09.090 incluse)

**SECRETARE DE SEANCE** Jacques PADIE

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il propose à Monsieur Jacques PADIE d'être secrétaire de séance, qui accepte.

Il donne les pouvoirs en sa possession :

Madame Yasmina BENSAID à Madame Brigitte GUYONNAUD  
Madame Carmen COUMAU à Monsieur Michel SAINT-BOIS  
Madame Sandrine LACAUSSADE à Madame Lydie GAUTIER  
Madame Marie-Ange LAMBERT à Monsieur Michel BRET  
Madame Alina TURJANSKY à Madame Véronique FERREIRA

Monsieur le Maire annonce qu'une parenthèse sera faite dans ce Conseil Municipal afin de laisser la parole à deux intervenants extérieurs à la Mairie et ce pour un point d'information sur le développement économique sur la Zone Industrielle de Blanquefort - Projet Ecoparc. Le Conseil Municipal sera donc suspendu le temps de ce point d'information puisque les Conseillers Municipaux sont les seuls à pouvoir intervenir lors d'un Conseil Municipal. Ainsi, deux personnes interviendront sur ce dossier : François BAFFOU, pour Bordeaux Technowest, et Jean-Philippe LE GAL, pour la Communauté urbaine de Bordeaux. Monsieur le Maire les en remercie.

Il informe les Conseils Municipaux du retrait de la délibération prévue à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal « Demande d'autorisation d'exploiter une carrière : renouvellement et extension au lieu-dit Arboudeau Est à Blanquefort - Avis de la Commune ». En effet, les Etablissements LN-MAURICE, retirant leur dossier de l'instruction, ont écrit au Préfet de la Gironde pour demander l'arrêt de l'enquête publique. Par conséquent, la délibération n'a plus lieu d'être.

Il indique que l'Inspection d'Académie a décidé de la suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup> au Collège Dupaty de Blanquefort. Cette décision étant pour le moins malheureuse, un projet de motion va être remis à l'ensemble des Conseillers Municipaux en ce début de séance. Il avoue que cela se fait un petit peu dans l'urgence dans la mesure où il a rencontré les enseignants ce matin-même.

### **Adoption de compte rendu :**

#### **- Conseil Municipal du 9 février 2009**

Monsieur le Maire donne en préalable quelques informations relatives à la vie de la commune :

- Le parrainage du CPA-30 avec la ville de Blanquefort aura lieu le jeudi 2 juillet de 10h à 14h.
- Une opération Journée Portes Ouvertes « Maisons et Jardins La Rivière » se tiendra le samedi 4 juillet à partir de 10h30 avec les futurs habitants de la première tranche du projet. Cela se terminera par un pique-nique.
- Compte tenu de la fermeture des Colonnes pour la réfection des salles, il sera proposé au cours de l'été un certain nombre de séances de cinéma en plein air à Curégan et à Majolan ainsi que quelques séances dans la salle du Mascaret.
- Le prochain thème de Toute La Ville porte sur les utopies. Ce sera donc : Toute La Ville Utopise.
- Un certain nombre de travaux continuent sur la commune.
- Durant l'été 2010, le Conseil Général de la Gironde refait les ouvrages d'art Avenue du Général De Gaulle, ce qui impliquera une interruption totale de la circulation sur cette voie

durant 2 à 3 mois. Parallèlement, la Communauté urbaine de Bordeaux en profitera pour poursuivre la piste cyclable jusqu'au rond-point de la Charrette à Eysines.

## **RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

### **Affaire n°09.061 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission**

Suite à la démission de Madame Lynda TOURENNE à compter du 25 mai 2009, un siège de conseiller municipal s'est trouvé vacant au sein de l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur le Maire a donc appelé à siéger le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Blanquefort, Bien Vivre Ensemble».

Considérant,

La décision de Monsieur Patrick BLANC, suivant de liste, d'assurer les fonctions de conseiller municipal pour le siège laissé vacant par la démission de Madame Lynda TOURENNE,

Monsieur le Maire installe Monsieur Patrick BLANC comme nouveau conseiller municipal et dresse le procès-verbal de cette installation valant proclamation de l'élection de ce conseiller municipal.

### **Affaire n°09.062 : Point d'information sur le développement économique sur la Zone Industrielle de Blanquefort - Projet Ecoparc**

Monsieur le Maire propose alors de faire une parenthèse dans ce Conseil Municipal pour aborder, comme indiqué précédemment, le point d'information sur le développement économique sur la Zone Industrielle de Blanquefort - Projet Ecoparc. Celui-ci devant se faire hors Conseil Municipal, il décide donc de le suspendre à 18h15 pour laisser la parole aux intervenants extérieurs à la Mairie : François BAFFOU, pour Bordeaux Technowest, et Jean-Philippe LE GAL, pour la Communauté urbaine de Bordeaux. Monsieur le Maire ouvrira ensuite le débat.

Olivier EDANT indique que, comme la municipalité s'y était engagée, un point d'information sera régulièrement fait sur le développement économique de la Zone Industrielle sur laquelle intervient en particulier Bordeaux Technowest. Il ajoute que l'ouverture de la pépinière d'entreprises, projet soutenu par la commune de Blanquefort notamment par le biais d'une subvention, permettra de matérialiser le thème de l'Ecoparc.

François BAFFOU présente rapidement Bordeaux Technowest. Il s'agit d'une structure dite technopole dont les communes d'interventions sont au nombre de 8 : Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Saint-Jean-d'Illac, Martignas, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc et Blanquefort. Il rappelle que la commune de Blanquefort a intégré ce que l'on appelle la Technopole Bordeaux Technowest depuis peu puisque cela date de l'an dernier. Le territoire de Bordeaux Technowest s'étale sur près de 370 km<sup>2</sup> pour un total de 133 280 habitants, ce qui correspond globalement au bassin industriel de l'agglomération bordelaise.

Pour synthétiser, Bordeaux Technowest est une superstructure ou une grosse structure de développement économique dont la particularité est de toucher à la création d'entreprises ou au développement d'entreprises innovantes avec une thématique très forte déjà développée depuis plusieurs années sur l'aéronautique, le spatial et la Défense. S'y ajoute désormais une thématique sur les éco-activités et les éco-constructions avec la venue de la commune de Blanquefort et le démarrage du futur Ecoparc et, d'ici à la fin de l'année, son Centre de services qui intégrera une pépinière et un incubateur d'entreprises.

Pour les 8 communes précitées, Bordeaux Technowest a une mission importante de développement économique puisque, pour elles, l'association est, en quelque sorte, un service économique décentralisé.

Il va donc faire un zoom plus particulier sur la ville de Blanquefort.

Les objectifs du développement économique à Blanquefort sont les suivants :

- identifier et recenser les compétences et activités existantes sur la zone,
- communiquer la politique globale de développement économique de la Zone Industrielle et plus particulièrement sur l'Ecoparc,
- animer la zone et identifier les besoins des entreprises,
- accompagner les entreprises dans leur projet de développement et/ou problématique,
- assurer un 1<sup>er</sup> accueil pour les demandes d'implantation sur la commune et valider le projet économique en accord avec les critères d'implantation de la zone.

Bordeaux Technowest est un pôle de services aux entreprises dont les objectifs sont de continuer la mise en place d'un véritable service de développement économique de proximité sur la commune et d'entamer la réflexion et la mise en place de l'Ecoparc, du Centre de services et de la future pépinière. Ses partenaires sont notamment la Ville de Blanquefort, le PLIE, la Mission Locale, la CUB, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, le Club d'entreprises (CEBA), le BRA, 2ADI et OSEO.

Concernant la méthodologie adoptée, il y a deux aspects : présence sur la commune et outils mis en place.

Une Antenne Technowest est installée sur la Zone Industrielle de Blanquefort afin de matérialiser le service économique sur la commune. L'action de terrain a démarré au mois de mai 2008. Une permanence est assurée dans les anciens locaux de Bordeaux Atlantique. Un chargé de mission Bordeaux Technowest est présent sur Blanquefort en moyenne 1,5 jour par semaine.

Les outils mis en place sont les suivants :

- outils de reporting : comptes rendus mensuels ou bi-mensuels, tableaux de demande d'implantation pour demande « d'a priori », tableau de contacts de l'accueil téléphonique (porteurs de projets économiques),
- outils de suivis : tableau des contacts terrain, tableau des demandes d'implantation, tableau de suivi d'implantations,
- réalisation et actualisation de la base de données (fichier entreprises),
- mutualisation de m<sup>2</sup> pour des salons,
- diffusion d'informations économiques par e-mailing (journalier, hebdomadaire,...).

Il donne une liste des différentes actions :

- prospection et visite des entreprises,
- actualisation du fichier entreprises,
- recensement du foncier et immobilier disponible sur la commune,

- aide à la création, accueil des porteurs de projet, recherche de financements,
- aide au développement, montage de dossiers d'aide pour le développement des PME/PMI,
- détecter des projets d'implantation sur l'Ecoparc (parc existant, zone de La Rivière, terrains Nord),
- création du Business model du Centre de services Ecoparc dans des locaux existants (négociations en cours par Bordeaux Technowest).

Pour terminer, il donne quelques chiffres clés concernant la Zone Industrielle de Blanquefort. La Zone Industrielle de Blanquefort, ce sont 350 hectares de terrains aménagés et 263 hectares occupés. Il y a 40 hectares de terrains disponibles. En juin 2009, les entreprises sont au nombre de 233 et emploient au total 5 973 personnes. L'effectif moyen par entreprise est de 25,75 salariés avec FAI et GETRAG et de 14 salariés sans FAI et GETRAG. Depuis mars 2008, 15 entreprises se sont implantées dans la Zone Industrielle de Blanquefort et, depuis cette même date, 136 emplois ont été créés. Par ailleurs, 9 demandes d'implantation ont été traitées pour les zones La Rivière et Nord.

Jean-Philippe LE GAL indique qu'il est chargé de mission au pôle Développement économique de la Communauté urbaine de Bordeaux et donc en charge du projet Ecoparc depuis maintenant près de 6 mois.

Le projet Ecoparc présente deux grands enjeux. Le premier enjeu est un enjeu d'aménagement : comment transformer la Zone Industrielle telle qu'on la connaît aujourd'hui en nouveau modèle de parc d'activités où l'Homme et la nature y ont un peu plus leur place qu'aujourd'hui ? Le deuxième enjeu est, quant à lui, fondamental au regard du contexte économique dans lequel on se situe et que l'on a déjà vécu très fortement dans la Zone : comment donner une identité économique à une zone multifonctionnelle c'est-à-dire à une zone où l'on trouve une grande hétérogénéité d'entreprises et où ces entreprises ne sont pas forcément très enracinées sur le territoire ? Sur ce point, le dossier Ford a été relativement instructif. En effet, il est aujourd'hui dangereux d'implanter des entreprises hors sol sans qu'elles essaient sur le territoire, sans qu'elles tissent des liens avec des partenaires industriels et sans qu'elles travaillent avec le milieu de la recherche et de la formation. Ainsi, c'est là en quelque sorte un des fondements de la politique de développement économique que l'on souhaite mener au niveau de l'Ecoparc et plus largement à l'échelle de la CUB.

Il présente brièvement le contexte de l'Ecoparc.

Avec ses 350 hectares, la Zone Industrielle de Blanquefort est la plus grande Zone Industrielle d'Aquitaine. Elle totalise aujourd'hui 6 000 emplois dont la moitié sur le pôle automobile GETRAG et FAI et l'autre moitié dans les 200 entreprises du cœur de la Zone.

La Communauté urbaine de Bordeaux y a la maîtrise foncière d'une parcelle très importante de 36 hectares. A l'échelle de la CUB, c'est véritablement le seul endroit où l'on est capable de mobiliser une unité foncière d'une telle dimension. Cette parcelle est d'autant plus intéressante qu'elle est immédiatement opérationnelle puisqu'elle est zonée au PLU en zone économique.

On a là un environnement naturel remarquable avec la langue verte qui borde l'Ecoparc sur l'Est (le Parc Intercommunal des Jalles). Il va simplement falloir que l'on organise des interpénétrations plus importantes que ce qu'elles n'existent aujourd'hui.

L'accessibilité physique y est en constante amélioration : déviation Sud du Dehez, Avenue du Port du Roy et déviation de Caychac. Par ailleurs, le TER cadencé dessert aujourd'hui la Zone Industrielle à partir de la Gare Saint Jean. Le réseau de fibre optique Inolia irrigue, quant à lui,

en Très Haut Débit l'ensemble du territoire de l'Ecoparc. Il y a également une desserte en fret qui est assez intéressante surtout dans la conjoncture économique actuelle.

Un axe intéressant qui a notamment permis de fonder la thématique qui a été donnée est la présence sur l'Ecoparc du Lycée des Métiers du Bâtiment et du CFA du Bâtiment et des Travaux Publics de la Gironde. Il y a effectivement là quelque chose à créer autour de l'éco-construction et ce notamment sous le biais de la formation.

Il fait un bilan rapide de ce qui a été réalisé sur le volet aménagement et accessibilité mais aussi sur le volet animation, promotion, développement économique.

Concernant les aménagements, un grand programme de requalification engagé en 2004 a été mené sur 5 km de voiries internes à l'Ecoparc : voie nouvelle du Dehez, Rue Jean Duvert séquence 1 et Avenue du Port du Roy. Chacune de ces requalifications s'est accompagnée d'un déploiement de pistes cyclables et de traitements paysagers. Il s'agit effectivement d'intégrer les nouvelles approches du développement durable et de l'environnement dans les aménagements réalisés.

Un plan-guide d'aménagement de l'Ecoparc a, par ailleurs, été réalisé en 2008 par l'Agence d'Urbanisme. Il constitue la feuille de route qui détermine leurs partis pris en matière d'aménagements des espaces publics, de requalification urbaine, de reconquête des espaces naturels ou encore de création de nouvelles dessertes.

A également été engagée, il y a maintenant près d'un an, une démarche de management environnemental pour les activités de la Communauté urbaine de Bordeaux : cela va se traduire, d'ici à la fin de l'année 2009, par une certification ISO 14 001. C'est là quelque chose de très intéressant d'une part parce que la Communauté urbaine de Bordeaux engage une réflexion poussée lorsqu'elle intervient sur la voirie et le traitement des espaces publics et d'autre part sur le plan de la communication vis-à-vis des entreprises qu'ils souhaitent cibler.

Un lotissement d'activités de 5 hectares destinés à accueillir des éco-entreprises ou PME éco-responsables a aussi été créé au Nord.

Concernant le volet animation et développement économique, une équipe de Bordeaux Technowest chargée de l'animation économique de l'Ecoparc mais également de la commune de Blanquefort a été mise en place en 2007.

L'identité « Ecoparc de Bordeaux-Blanquefort » a été créée au début de l'année avec en particulier la création d'une identité visuelle, d'une plaquette, d'un site Internet et d'un espace collaboratif. Ce dernier permet aux réseaux des éco-acteurs bordelais, girondins voire aquitains d'échanger sur ces thématiques-là et ce par le biais d'Internet. Il s'agit en fait de cristalliser et de fédérer tout ce qui se fait à l'échelle locale via l'Ecoparc. Des totems ont également été mis en place sur le site de l'Ecoparc.

Un programme de prospection coordonné entre la CUB, le BRA, 2ADI et Bordeaux Technowest a été engagé.

Les collectivités se sont, par ailleurs, fortement mobilisées pour pérenniser les activités de Ford.

Un séminaire a également été organisé afin d'associer de façon large tous les acteurs girondins et aquitains de la formation et de la recherche dans le domaine de la construction durable. Il explique qu'il y a là énormément de choses qui se font et que c'est un domaine qui est véritablement très atomisé ; le but est donc de mettre de la cohérence dans tout cela et si possible à partir de Blanquefort.

Il fait un point sur les prochaines étapes qui sont donc programmées sur le volet aménagements et accès mais aussi sur le volet animation et développement économique.

Concernant les aménagements, le programme de requalification se poursuit et va porter sur 4 km avec notamment la création d'un axe structurant de liaison entre le Sud et le Nord de l'Ecoparc (Fleurenne/Charcot) pour faire le lien entre la Gare et le Nord de la zone. Il s'agit en fait d'organiser le lien entre le futur Centre de services, la Gare et les disponibilités foncières du Nord de la zone.

Le tram-train du Médoc arrivera sur la zone en 2013. C'est là quelque chose de relativement intéressant dans la mesure où c'est la seule zone économique de la Communauté urbaine de Bordeaux, en tout cas de cette dimension, qui verra arriver le tramway sur site. Or, ce n'est pas neutre en termes de desserte mais aussi en termes d'intérêt pour les entreprises qui souhaiteraient s'y implanter.

L'aménagement des 31 hectares de la partie Nord permettra d'accueillir des éco-entreprises dans un environnement de qualité avec prescriptions architecturales, paysagères et environnementales.

Un îlot de 30 hectares sera requalifié entre les rues Fleurenne/Charcot et la voie TER.

Il va également y avoir la poursuite de la démarche de système de management environnemental et l'extension de la certification ISO 14 001 aux activités d'aménagement et de commercialisation. Il s'agira aussi de sensibiliser et d'accompagner les entreprises aux pratiques éco-responsables. La Communauté urbaine de Bordeaux et la Mairie de Blanquefort ont et auront des démarches éco-responsables mais, à un moment donné, il va aussi falloir que les acteurs du territoire adhèrent au projet et c'est là le déficit qui va s'ouvrir à eux.

Sur le volet animation et développement économique, il annonce que la pépinière de l'Ecoparc sera mise en service à l'automne 2009. Elle sera dédiée aux entreprises innovantes dans le domaine des éco-activités et en particulier de l'éco-construction. Dans l'attente de la réalisation du Centre de services, elle sera hébergée dans un bâtiment provisoire.

L'Ecoparc sera présent sur le Salon Batimat à Paris du 2 au 7 novembre prochain avec un stand de 40m<sup>2</sup>. Il représentera d'ailleurs la seule collectivité présente sur ce Salon qui est, il le rappelle, un Salon de référence mondiale sur la construction et, par conséquent, sur l'éco-construction.

Les collectivités travaillent, par ailleurs, actuellement à un soutien des programmes d'investissements menés par First Aquitaine Industrie qui est donc le repreneur de Ford.

Une mission de prospection ciblée sur les centres de formation des grands industriels de la construction va être lancée. Dans ce domaine de l'éco-construction, la formation notamment des artisans est effectivement un des grands enjeux. Or, c'est là une fenêtre de tir qu'il est souhaitable d'exploiter pour étoffer le projet et ce autour du Lycée des Métiers du Bâtiment et du CFA du Bâtiment et des Travaux Publics de la Gironde.

Est également programmée la création à l'horizon 2011 d'un Centre de services à l'entrée de l'Ecoparc en connexion immédiate avec la future station de tram-train. Le Centre de services sera une incarnation forte du projet. Les gens doivent en effet comprendre le projet et surtout comprendre la cible qu'il s'est donné. C'est la raison pour laquelle il a été souhaité de faire à l'entrée de la zone une sorte de maison-mère de l'Ecoparc et ce bien évidemment dans un bâtiment exemplaire au niveau environnemental. Il a été décidé de l'appeler Centre de services parce qu'il regroupe dans le domaine de l'éco-construction tout ce qui touche à la fois à la création et au développement de projets d'entreprises notamment innovants. Il y a aujourd'hui un véritable engouement des acteurs bordelais de l'agglomération autour de ce projet. Il s'agit de les y implanter pour favoriser les synergies, les rencontres et les échanges.

Ils souhaitent également mettre à disposition au sein du Centre de services tout ce qui est infrastructure de formation puisque c'est notamment une demande des acteurs locaux.

Enfin, il est prévu d'amener une chose qui n'existe pas ou tout du moins peu ou pas assez sur la zone c'est-à-dire des commerces et services pour les salariés des entreprises et pour les entreprises elles-mêmes.

Il conclut son intervention en indiquant que c'est bien évidemment là un projet au long cours, ce même projet ayant démarré il y a de cela déjà un certain temps. Ils sont donc sur du moyen et long termes. Il ajoute qu'il y a quand même des références en France sur ce type de projet et que l'on constate que ces zones amortissent mieux la crise que des zones classiques.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Joan TARIS remercie les intervenants pour la présentation de ce dossier qui représente un enjeu véritablement important. Il est vrai que l'on a souvent fait la remarque au sujet du cas de Ford qu'il avait en quelque sorte manqué d'une forme de pilotage du développement économique sur l'agglomération et notamment sur la Zone Industrielle de Blanquefort. Il est donc intéressant de voir émerger des projets et une logique autour d'une thématique.

Concernant Bordeaux Technowest, il a deux questions à poser. Tout d'abord, y-a-t'il une raison à ce que les chambres consulaires n'aient pas été citées parmi les partenaires ? Ensuite, est-il possible d'avoir un peu plus d'éléments sur l'articulation entre la technopole et la partie emploi de la Mission Locale qui porte donc le même nom c'est-à-dire comment est-ce que tout cela s'organise et comment est-il possible de développer une vision en termes d'emplois notamment sur les nouvelles implantations d'entreprises ?

Pour ce qui est de l'Ecoparc, il n'a pas de question particulière à poser mais plutôt une remarque à faire. En effet, ce projet est intéressant à condition que cela ne soit pas un gadget et qu'il y ait une vraie réalité en termes d'implantation d'entreprises et d'activités. Le groupe de l'opposition suivra donc tout cela avec beaucoup d'attention. Il explique qu'il le suivra également parce que qu'il ne faut pas non plus considérer que la page est définitivement tournée dans le bon sens pour Ford ou First maintenant et GETRAG. Il lui semble que les élus locaux ont pris une vraie conscience du sujet et que tous suivront aussi la suite avec beaucoup d'attention. En tout cas, ce sera le cas du groupe de l'opposition qui va notamment rester en contact avec les acteurs de FAI. Il lui semble qu'il faut veiller à avoir une information régulière sur le sujet car cela leur a sans doute manqué par le passé.

François BAFFOU tient à apporter une réponse concernant les chambres consulaires. Il explique que, lorsqu'il a créé l'incubateur de la pépinière sur l'aéronautique, le spatial et la Défense à Mérignac en 2005 qui est d'ailleurs la seule en France et qui n'est donc pas à Toulouse mais bien à Bordeaux-Mérignac, il avait demandé de l'aide à un certain nombre de partenaires. Ainsi, à l'époque, tout le monde lui a dit qu'il avait là une bonne idée et tous lui ont dit qu'ils l'aideraient. Or, au final, ceux qui l'ont aidé n'étaient pas si nombreux que cela et la Chambre de Commerce n'en a malheureusement pas fait partie. La structure a donc été montée et ce effectivement sans la Chambre de Commerce. Cela n'empêche pas que cela fonctionne quand même bien. En revanche, il travaille avec la Chambre de Commerce pour la partie export c'est-à-dire par exemple concernant les salons car elle a un vrai réseau et un vrai savoir-faire là-dessus. Après, si elle souhaite travailler avec eux demain sur les éco-activités ou même dans d'autres domaines, il explique qu'il n'y voit aucun inconvénient et que la porte est ouverte. Cependant, pour l'instant, ce n'est pas le cas : la Chambre de Commerce n'est pas venue vers eux.

Concernant la Mission Locale Technowest et le PLIE Technowest, Bordeaux Technowest travaille effectivement avec eux dans le domaine de l'emploi. Il explique cependant que la Mission Locale et le PLIE font de l'économie sociale et s'adressent à des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans. Ainsi, ils ne sont quand même pas dans la même thématique que Bordeaux Technowest et, pour ainsi dire, le seul point commun que Bordeaux Technowest ait avec la Mission Locale Technowest et le PLIE Technowest c'est le nom de Technowest. Après, les budgets, les personnes, les fonctionnements et même les zones géographiques d'intervention sont différents. Par contre, Bordeaux Technowest travaillent avec ces deux structures en bonne intelligence et ce surtout en période de crise comme actuellement. Ils sont toutefois sur des métiers complètement différents car, tandis que la Mission Locale Technowest et le PLIE Technowest travaillent sur une thématique d'économie sociale, Bordeaux Technowest travaille sur une thématique d'économie plus dure c'est-à-dire l'innovation, l'implantation industrielle, le développement économique et la création d'entreprises.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions concernant la Chambre de Commerce et ce comme Maire de Blanquefort mais aussi comme Président de la Communauté urbaine de Bordeaux. Premièrement, il est vrai que, sur Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie est plutôt une Chambre de Commerce qu'une Chambre d'Industrie. Ainsi, le travail mené en partenariat avec elle porte sur de l'urbanisme commercial, sur l'export et le prospect ou encore sur le BRA. En revanche, et c'est un fait, elle est moins présente sur la question industrielle. Deuxièmement, il y aura quand même une jonction assez forte avec l'Ecoparc puisque, a priori, le CDPEA - Construction Durable et Energétique en Aquitaine - qui a été créé et abrité par la Chambre de Commerce devrait venir à plus ou moins brève échéance sur l'Ecoparc de Blanquefort donc on travaille bien avec la Chambre de Commerce sur cette question-là.

Pour ce qui est de FAI et à propos de ce que disait Joan TARIS, il estime que les choses sont loin d'être réglées. Ainsi, la catastrophe a certes été évitée mais il faut quand même être vigilant voire très vigilant sur les suites du dossier. Olivier EDANT et lui-même reçoivent régulièrement l'Intersyndicale et Gilles PENEL suit également l'affaire de près. Même s'il a pris un peu de retard par rapport au calendrier initial, le projet de reprise suit son cours. Les financeurs publics sont en train d'être sollicités mais pas encore de manière officielle. Après, il y aura nécessairement la question des contreparties et des engagements qui seront demandés par les financeurs publics. Au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux et de la municipalité, on est en train d'avancer avec 2ADI et probablement la SEM Route des Lasers puisque le repreneur souhaite trouver une formule de leasing pour qu'un bâtiment de grande capacité puisse être rapidement construit pour accueillir les grandes roues d'éoliennes et ce bâtiment doit être livré avant la fin de l'année 2010.

Jean-Christophe GUILLAUME demande, concernant le site Web de l'Ecoparc, s'il y a d'ores et déjà eu des retours permettant d'apprécier si la consultation du site revêtait un intérêt particulier d'un certain nombre d'entreprises.

Par ailleurs, il demande, concernant le catalyseur nécessaire à l'Ecoparc, si quelques majors du BTP ont été approchées et ce à défaut d'avoir peut-être aujourd'hui de grandes entreprises qui s'y intéressent. En effet, même si ces grands groupes du BTP sont aujourd'hui en pleine crise, ils tendent de plus en plus à développer les éco-activités. Il lui semble donc que ce serait effectivement bien si l'on avait la chance d'avoir un moteur comme cela sur Blanquefort parmi les financeurs ou partenaires du projet et ce à défaut de les voir s'installer dans la zone.

Jean-Philippe LE GAL explique que le site Web de l'Ecoparc est essentiellement un site de promotion, un site « plaquette » pour donner à voir à l'extérieur du territoire. Par ailleurs, il est très récent, ce qui implique qu'il n'y a pas encore assez d'antériorité pour une analyse. Concernant les majors du BTP, il y a effectivement là une fenêtre de tir à exploiter. Il souligne d'ailleurs qu'un certain nombre de grands acteurs du BTP et notamment de Saint Gobain ont participé au séminaire qui avait été organisé sur ce sujet il y a de cela près d'un an et, par conséquent, à la réflexion qui a été menée. Ils ont ainsi donné de la légitimité et de la crédibilité au projet et leur ont confirmé le ciblage. Ces grands groupes ont tous des stratégies de développement de formation en interne et ils étaient en train de mailler progressivement le territoire national. Une action de lobbying et de prospection a donc été lancée. Ainsi, un contact existe d'ores et déjà aujourd'hui dans ce domaine-là.

Olivier EDANT précise que trouver le catalyseur est difficile mais les pistes sont là et les contacts existent et ce avec des très grandes voire même les plus grandes entreprises puisqu'on est dans une thématique sur laquelle on a rapidement accès aux plus grandes entreprises du secteur. Ainsi, ils ont, par exemple, été contactés et ont reçu il y a une dizaine de jours les représentants de deux entreprises, un grand constructeur du bâtiment et un représentant d'un grand fabricant de matériaux, les deux ayant un projet commun qui serait de créer un centre de formation à destination de leurs sous-traitants, des entreprises, des artisans, et ce pour la mise en œuvre et le déploiement de nouveaux matériaux d'éco-construction. Ce sont effectivement des techniques qui ne sont pas forcément maîtrisées par les artisans et les sous-traitants. Il y a donc un besoin énorme de formation et de formation continue dans ce domaine de l'éco-construction. Ainsi, la porte d'entrée n'est pas forcément la grande porte, la porte des princes, mais plutôt la petite porte, la porte de la formation. Dans tous les cas, tout cela commence à faire parler et à se savoir. Il explique que ces deux entreprises ont pris contact en sachant d'une part la thématique que l'on donnait au parc d'activités mais aussi en se rendant compte de la situation géographique de Bordeaux et dans l'agglomération bordelaise de celle de Blanquefort en particulier. Ainsi, les choses se font et commencent à se présenter sans que l'on soit forcément à l'initiative du projet : ces deux entreprises sont venues sans que l'on soit allé les chercher. C'est vraiment là très symptomatique et très symbolique de ce que l'on cherche à faire au niveau de l'Ecoparc.

François BAFFOU ajoute que la thématique Ecoparc sur Blanquefort se sait véritablement aujourd'hui dans le milieu économique de l'agglomération voire même plus loin. Il y a des projets et des demandes avec toujours cette même question qui est de savoir si telle ou telle entreprise peut s'implanter sur l'Ecoparc avec tel ou tel type d'activités.

Concernant les contacts, comme ce sont là de gros industriels, c'est assez lent. Ainsi, il y a effectivement une part de négociation qui va prendre du temps mais les contacts sont bien évidemment pris.

Marc FRANCOIS souhaite simplement intervenir pour manifester officiellement sa satisfaction quant au fonctionnement de la structure Bordeaux Technowest. Il estime qu'il a en effet suffisamment eu l'occasion de s'exprimer contre le fonctionnement de Bordeaux Atlantique voire même contre d'autres structures qui ont pu exister auparavant pour se féliciter du fait qu'il y ait enfin aujourd'hui une globalisation plus importante de la recherche de développement économique à un autre niveau que celui de Blanquefort et avec des structures qui permettent une action réelle et efficace.

Monsieur le Maire clôt ce point d'information sur le développement économique sur la Zone Industrielle de Blanquefort - Projet Ecoparc et réouvre l'ordre du jour du Conseil Municipal à 18h55.

**Affaire n°09.063 : Mise à jour de la liste des bénéficiaires des indemnités des élus suite à la démission d'un Conseiller Municipal délégué**

La délibération du 21 mars 2008 a déterminé le niveau des indemnités des élus suite aux élections municipales du 9 mars 2008 et au renouvellement des conseillers municipaux.

Les taux de l'indemnité de fonction attribuée aux maire, adjoints et conseillers municipaux ont été établis comme suit, et ce conformément aux articles L 2123.23 et L 2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Maire : 65 % de l'indice brut 1015
- Adjoints : 22.95 % de l'indice brut 1015
- Conseiller municipal délégué doté d'un mandat spécial : 22.95% de l'indice brut 1015
- Conseillers municipaux délégués : 6.10% de l'indice brut 1015

Par ailleurs, une majoration de 15%, applicable à notre commune, en sa qualité de chef lieu de canton a été approuvée.

Par délibération en date du 15 décembre 2008, le montant brut mensuel a fait l'objet d'une actualisation suite à la revalorisation de la valeur du point.

Suite à la démission de Monsieur Thierry CAHUZAC, conseiller municipal délégué, et à l'installation de Madame Isabelle MAILLE lors du Conseil Municipal du 30 mars 2009, il convient de mettre à jour la délibération précédente en retirant Monsieur Thierry CAHUZAC de la liste des bénéficiaires de l'indemnité de conseiller municipal délégué et de le remplacer par Madame Isabelle MAILLE.

Il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser le versement des indemnités à Madame Isabelle MAILLE à compter de la prise d'effet de sa délégation de fonction fixée par arrêté du Maire :

<b>NOM PRENOM</b>	<b>% DE L'INDICE 1015</b>	<b>MONTANT BRUT MENSUEL</b>
<b>CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE</b>		
Isabelle MAILLE	6.10%	228.90€

Les autres dispositions de la délibération du 15 décembre 2008 restent inchangées.

L'ensemble des ces indemnités est imputé au chapitre 65, article 6531.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS demande quelle est la nature de la délégation d'Isabelle MAILLE. Il indique, par ailleurs, que le groupe de l'opposition s'abstiendra sur cette délibération, et ce comme il l'a toujours fait concernant les indemnités des élus.

Monsieur le Maire informe que la délégation d'Isabelle MAILLE est rattachée à celle de Martine DUMAS : elle va effectivement s'occuper de tout ce qui est relatif aux espaces naturels.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

### **RAPPORTEUR OLIVIER EDANT**

#### **Affaire n°09.064 : Modification de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal en vue de la dématérialisation de la convocation des élus et des documents annexes**

Par délibération du 29 septembre 2008, les Elus de la commune se sont unanimement prononcés en faveur de la dématérialisation des dossiers liés au Conseil municipal.

Afin de permettre à l'ensemble des élus d'accéder aux documents numériques, cette même délibération prévoyait par ailleurs de doter chacun d'entre eux du matériel informatique nécessaire.

Ainsi, depuis novembre 2008, la commune met à disposition de chaque membre du conseil un ordinateur portable, matériel complété par l'installation, sur différents sites municipaux, de bornes wifi permettant à chacun de sauvegarder ses données et de se connecter à internet ainsi qu'à la messagerie électronique.

C'est également dans ce cadre que les dossiers du Conseil Municipal sont depuis cette date communiqués à la fois sur format papier et sur CD-ROM.

Au regard de l'intérêt de cette démarche et de la réussite de la phase test, il est proposé de dématérialiser intégralement la procédure du Conseil Municipal et de ses commissions.

Il est pour cela nécessaire de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son article 2 qui stipule en l'état actuel que :

« Toute convocation est faite par le Maire. (...) Elle est adressée aux Conseillers municipaux par écrit, à domicile, cinq jours francs avant celui de la réunion. »

L'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique « qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil », cette convocation pouvant « être adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse. »

Le CGCT offre ainsi la possibilité de dématérialiser les convocations et l'envoi des notes de synthèse et de les transmettre par voie électronique aux conseillers qui donneraient leur accord. Chaque élu sera ainsi invité prochainement à renoncer à l'envoi traditionnel des convocations et dossiers de commissions et de Conseil municipal et à communiquer l'adresse électronique à laquelle il souhaite que les documents numériques lui soient envoyés.

Cette transmission s'effectuera via un portail web sécurisé accessible depuis internet, la

notification de la mise à disposition étant réalisée par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse choisie par l' élu.

Aussi, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- d'approuver la modification de l'article 2 du règlement intérieur du Conseil Municipal afin d'autoriser la dématérialisation de l'ensemble des documents liés au Conseil Municipal telle que décrite ci-dessous :

« Article 2 : Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Elle est adressée aux Conseillers municipaux par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils ont fait le choix d'une autre adresse. L'envoi des convocations aux membres du conseil peut être effectué par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix. Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

Olivier EDANT précise que, comme cela a été expliqué lors de la Commission Réunie préparatoire à ce Conseil Municipal, chaque Conseiller Municipal est personnellement libre d'accepter ou de refuser de recevoir l'ensemble des documents liés au Conseil Municipal de manière dématérialisée. Cependant, compte tenu du fait que tous les Conseillers Municipaux sont dorénavant équipés d'un ordinateur portable, il semblerait judicieux voire bienvenu que tous acceptent cette dématérialisation. Il rappelle, de surcroît, que plusieurs exemplaires « papier » du dossier du Conseil Municipal seront mis à la disposition des élus en mairie.

Il ajoute que la prochaine étape dans cette dématérialisation sera celle des procédures comptables et notamment du mandatement des règlements c'est-à-dire la dématérialisation du lien qui existe entre la commune et la Trésorerie.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME pense que tout le monde est effectivement d'accord pour aller vers ce processus de dématérialisation. Pour autant, il tient à revenir sur un point évoqué lors de la Commission Réunie. A partir du moment où l' élu a répondu favorablement à cette démarche, le choix ne sera pas irréversible. Ainsi, après expérimentation dans le temps, chaque élu pourra, s'il le souhaite, revenir sur sa décision en informant la municipalité et ce si l'exploitation des documents de manière dématérialisée ne lui était pas suffisamment adéquate par rapport à sa façon de travailler.

Olivier EDANT acquiesce : il n'y a bien évidemment aucun problème là-dessus. Il lui semble simplement qu'en arriver là serait quand même un échec. Or, il n'y a aucune raison à ce que cela ne fonctionne pas bien ici alors que cela fonctionne bien ailleurs.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

## **Affaire n°09.065 : Convention entre la Ville de Blanquefort et la Préfecture de la Gironde pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Les dispositions de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) précisent que les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication (actes à portée générale), à leur notification aux intéressés (actes individuels) mais aussi lorsqu'ils ont été transmis au représentant de l'Etat dès lors qu'il s'agit d'actes transmissibles.

L'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne la faculté aux collectivités territoriales de transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 est venu compléter ces dispositions en fixant les modalités de transmission par voie électronique de tels actes tout en précisant que la télétransmission produit les mêmes effets que la transmission matérielle et reste une possibilité offerte aux collectivités et non une obligation.

C'est dans ce contexte que les services de l'Etat ont mis en place le programme ACTES : Aide au contrôle de légalité dématérialisé, programme auquel la commune de Blanquefort souhaite s'associer.

Dans le cadre de la modernisation et de la rationalisation de ses processus administratifs, la ville s'engage désormais dans la transmission par voie électronique de l'ensemble de ses actes concernés, dans la continuité de la procédure de dématérialisation de la convocation des élus aux commissions et au Conseil Municipal.

Cette démarche qui permettra notamment d'assurer une meilleure traçabilité des actes de la collectivité présente en outre les avantages suivants : accélération des échanges (accusé réception quasi – immédiat), réduction des coûts (frais de navette et d'édition notamment) et allègement des tâches de manipulation, de conservation et de reproduction des actes.

Au regard de l'intérêt de cette démarche et afin de mettre en place un tel dispositif, il est proposé de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de la Gironde.

Il convient pour cela de préciser les catégories d'actes qui feront l'objet d'un envoi électronique à savoir tous les arrêtés, décisions et délibérations pris par la commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.

La mise en œuvre opérationnelle de la dématérialisation suppose par ailleurs d'avoir recours à un prestataire « tiers de télétransmission », homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales et chargé de certifier la qualité et l'intégrité des données transmises. Après consultation de divers opérateurs, il est proposé de retenir la solution FAST proposée par la Caisse des dépôts et Consignations, solution présentant les garanties requises.

Aussi, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- D'autoriser la dématérialisation de la transmission en préfecture des actes (délibérations, décisions et arrêtés) et pièces annexes dans les limites fixées par la Préfecture de la Gironde à compter du 1er septembre 2009 ;
- De choisir la Caisse des dépôts et Consignations comme tiers de transmission ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette télétransmission et à signer la convention jointe avec la Préfecture de la Gironde.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

### **RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

#### **Affaire n°09.066 : Demande de subventions dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité relative au domaine de la Vacherie**

Au cœur du Parc Intercommunal des Jalles et en lisière du Coteau de Dulamon et du Parc de Majolan, le domaine de « La Vacherie » constitue un élément remarquable du patrimoine bâti et paysager situé sur le territoire de la commune de Blanquefort.

A l'occasion de l'élaboration du PLU, la commune avait demandé l'instauration d'un emplacement réservé de type équipement communal sur ce bâtiment afin de protéger ce patrimoine de tout risque de destruction ou de transformation pouvant le dénaturer qui aurait pu survenir suite à une cession du bien.

En 2007, désireux de céder son bien, le propriétaire a sollicité la Ville. Dans un souci de protection d'un patrimoine de grande qualité, la commune s'est alors portée acquéreur de cette propriété dans le courant de l'année 2008.

Ancienne propriété agricole, ce domaine comprend notamment un vaste bâtiment agricole qui servait d'étable et de laiterie et s'étend sur plus de 8 ha.

Le caractère unique du lieu ainsi que son emplacement, suscitent l'imagination quant à ses possibilités d'utilisation. Souhaitant y voir naître un lieu de nouvelles solidarités urbaines, la commune a décidé de faire réaliser une étude de faisabilité pour la réutilisation de la propriété.

Cette étude devra consister essentiellement à :

- faire l'analyse géographique et historique du site, tout en intégrant les éléments majeurs qui constituent son environnement,
- définir les publics susceptibles de devenir usagers ou habitants des lieux,
- proposer les formes d'occupation du sol permettant une évolution dans le temps et des solutions de gestions collectives des lieux,
- proposer les scénarii d'affectation du bâtiment.

Au regard de l'intérêt majeur présenté par la réalisation de cette étude de faisabilité, la commune de Blanquefort sollicite une participation financière des partenaires institutionnels

que sont le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit comme suit :

<b>CHARGES</b>		<b>RECETTES</b>	
Etude HT	48 000	Conseil Régional	9.600 (20%)
		Conseil Général	9.600 (20%)
		CUB	9.600 (20%)
		Ville Blanquefort	19.200 (40%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>48 000</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>48 000</b>

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Gironde et de la Communauté urbaine de Bordeaux des subventions de 9.600€ pour chaque institution représentant 20% du coût prévisionnel de l'étude de faisabilité relative au domaine de la Vacherie présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces demandes de financement.

La commune s'engage à prendre à sa charge le solde de l'étude dans le cas où les aides sollicitées ne seraient pas obtenues.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Blanquefort a acheté il y a de cela plusieurs mois le lieu dit de « La Vacherie » situé au-dessus du Parc de Majolan et qui comporte à la fois une ancienne grange, les maisons attenantes et une superficie importante pouvant être exploitée pour de la vigne. Ainsi, la municipalité souhaite aujourd'hui lancer une réflexion sur le devenir de ce lieu en ayant à la fois bien sûr certaines contraintes budgétaires mais aussi et surtout certaines intuitions sur le fort potentiel de « La Vacherie ». Il explique qu'il existe à Bordeaux un lieu relativement intéressant qui s'appelle « Le Garage Moderne » et qui est une structure associative dans laquelle il y a des échanges de savoirs sur la mécanique mais où l'on retape aussi, par exemple, des vélos. Ainsi, sur ce même principe, il lui semble qu'il serait intéressant de créer sur la commune de Blanquefort « La Vacherie Moderne » qui serait sur des thématiques telles que le maraîchage, les Jardins Familiaux ou les AMAP. Il semble effectivement qu'il y ait quelque chose d'assez structurant autour de ces thèmes. Ainsi, ce serait un lieu qui regrouperait tout ce savoir-faire avec, en outre, une entrée culturelle et une entrée sociale. Il estime qu'il y a là un vrai beau projet pour la commune mais aussi pour toute la vallée de la Jalle. Le cahier des charges réalisé a été volontairement exigeant tout en étant relativement lâche. Il indique que l'équipe retenue par la Commission Achat est en fait un groupement avec une architecte, un paysagiste et un programmiste scénographe. Ce dernier est sans doute le plus connu : il s'agit de Patrick BOUCHAIN. Au niveau de l'agglomération bordelaise, il vient de refaire la piscine de Bègles mais il a aussi travaillé sur d'autres projets intéressants au niveau national tels que « Le Lieu Unique » à Nantes ou « La Belle de Mai » à Marseille. Il s'agit de quelqu'un d'assez talentueux et d'assez original mais néanmoins de pas trop coûteux. Ainsi, le marché a donc été attribué et cette délibération vise à demander des subventions aux partenaires habituels de la commune sur ce type de projet. Il informe que

l'équipe retenue viendra à Blanquefort le lundi 13 juillet et qu'un groupe de travail et de suivi sera très prochainement mis en place.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME demande si le GAHBLE sera associé à l'analyse géographique et historique du site qui est la première thématique de l'étude car il lui semble que l'association a peut-être déjà des éléments en son sein à fournir à ce Cabinet et ce au moins sur l'aspect historique.

Monsieur le Maire explique que le Comité de Pilotage qui sera mis en place sera effectivement assez large et ce d'autant plus que c'est une des marques de fabrique du travail de Patrick BOUCHAIN. En effet, ce dernier travaille généralement en étroite collaboration avec la population et les associations. Ainsi, le GAHBLE sera vraisemblablement associé à ce travail. En outre, il ajoute que l'idée est de progresser au-delà de Majolan et de travailler sur la vallée et notamment sur la Forteresse. Or, c'est là un sujet sur lequel le GAHBLE est très impliqué.

Marc FRANCOIS indique que le groupe de l'opposition estime que c'est là un projet très intéressant voire passionnant. Cela fait plusieurs dizaines d'années que les différentes municipalités ont des vues sur cette propriété. L'occasion est donc enfin là et il y a très certainement un beau projet à mener sur ces coteaux qui surplombent Majolan et qui sont d'un intérêt communal évident.

Monsieur le Maire informe que la municipalité avec la collaboration du Lycée agro-viticole de Blanquefort a, parallèlement, l'intention de planter les coteaux en vignes. La commune se doterait ainsi de vignes municipales.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

### **RAPPORTEUR BRUNO FARENIAUX**

#### **Affaire n°09.067 : Etude d'opportunité pour la réalisation d'une plate-forme territoriale autour de la viticulture et des milieux naturels - Demande de subventions**

La Commune de Blanquefort, véritable porte du Médoc, est dotée d'un grand nombre d'atouts naturels, patrimoniaux et viti-vinicoles qu'il est souhaité mettre en valeur dans le cadre d'un projet cohérent et fédérateur.

Le Lycée agro-viticole de Blanquefort (EPLFPA) et la Ville ont initié une réflexion sur la création d'une plate-forme territoriale autour de la viticulture et des milieux naturels de la commune, en particulier forestier (Domaine de Tanais).

Un tel projet pourrait chercher à mettre en synergie les différentes et importantes potentialités représentées par le Lycée agricole (potentiel de formation, Château Dillon...) avec l'environnement forestier et naturel de la commune, sa position à l'interface du territoire communautaire et de l'espace médocain.

Il pourrait comprendre un volet formation et un volet d'animation et de promotion territoriale.

L'engagement d'une nouvelle et importante phase de restructuration immobilière du lycée agricole, des ateliers et salles pédagogiques de son exploitation de Château Dillon par le Conseil régional d'Aquitaine, a constitué le facteur déclenchant dont ce projet avait besoin.

Un ensemble d'autres partenaires ont commencé à être associés aux réflexions engagées : la Chambre d'Agriculture, l'ITV, le Pays Médoc, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine,...

Avant de pousser plus avant ces réflexions, il a semblé nécessaire de faire réaliser une 1<sup>ère</sup> étude d'opportunité par une structure spécialisée dans les problématiques d'attractivité touristique et d'animation territoriale.

Cette étude devra permettre, compte tenu des atouts et des handicaps éventuels qui auront été diagnostiqués, d'évaluer l'opportunité de pousser plus avant les réflexions et d'envisager le montage d'un véritable projet partenarial auquel serait associé l'ensemble des structures mentionnées ci-dessus.

Au regard de l'intérêt présenté par la réalisation de cette étude d'opportunité, la commune de Blanquefort sollicite une participation financière des partenaires institutionnels que sont le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit comme suit :

<b>CHARGES</b>		<b>RECETTES</b>	
Etude HT	10.000	Conseil Régional	2.000 (20%)
		Conseil Général	2.000 (20%)
		CUB	2.000 (20%)
		Ville Blanquefort	4.000 (40%)
<b>TOTAL HT</b>	<b>10.000</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>10.000</b>

Aussi, il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Gironde et de la Communauté urbaine de Bordeaux des subventions de 2.000€ pour chaque institution représentant 20% du coût prévisionnel de l'étude d'opportunité présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces demandes de financement.

La commune s'engage à prendre à sa charge le solde de l'étude dans le cas où les aides sollicitées ne seraient pas obtenues.

Monsieur le Maire tient à apporter quelques précisions concernant ce dossier sur lequel différents partenaires vont intervenir. Il explique que le Lycée agro-viticole de Blanquefort est en train de se développer et de monter en puissance : l'ensemble des lycées viticoles de la région Aquitaine est, d'une certaine manière, en train de se structurer et c'est le Lycée agro-viticole de Blanquefort qui va, en quelque sorte, animer tout cela. De nouveaux

investissements non négligeables vont donc être réalisés par le Conseil Régional d'Aquitaine. Le Lycée agro-viticole de Blanquefort a sollicité la municipalité pensant qu'il s'agissait là du moment opportun pour initier une réflexion sur un projet global par rapport à cette spécificité « vin », par rapport au Pays Médoc et par rapport au projet de Parc Naturel Régional. Un premier Comité de Pilotage qui a d'ailleurs plutôt bien fonctionné a été mis en place avec notamment le Lycée agro-viticole de Blanquefort, le Président de la Chambre d'Agriculture, l'Institut Technique du Vin et le Conseil Régional d'Aquitaine. La municipalité propose de conduire une étude afin de mieux appréhender les besoins et surtout pour être sûr de ne pas manquer d'opportunités sur ce sujet. Il ajoute que la prochaine journée de travail sur ce thème est prévue le mercredi 8 juillet. Ce projet n'en est certes encore qu'à son début mais le potentiel est là.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

### **RAPPORTEUR OLIVIER EDANT**

#### **Affaire n°09.068 : Bilan des opérations foncières et immobilières – Budget commune 2008**

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

#### **Affaire n°09.069 : Adoption du compte administratif – Budget commune 2008**

Olivier EDANT présente le Compte Administratif du budget de la commune pour l'exercice 2008.

Il explique préalablement que, si le Budget Primitif est l'occasion de présenter un projet politique pour la ville, le Compte Administratif est l'occasion de débattre sur l'exécution budgétaire ou encore d'analyser un peu plus précisément les ressources perçues et les dépenses engagées.

Le Compte Administratif 2008 est un peu particulier dans la mesure où, finalement, il est l'épilogue de la mandature précédente puisqu'il s'agit de l'exécution du dernier Budget Primitif voté par l'équipe précédente mais, en même temps et en rentrant dans le détail, il préfigure également de ce que sera le futur budgétaire de la commune puisqu'il est aussi l'occasion de préparer le budget suivant. Ainsi, il permet de constater des progrès, de voir apparaître de nouvelles inquiétudes ou de nouvelles incertitudes et surtout de dégager un certain nombre de tendances.

Sans rentrer dans le détail des recettes et des dépenses, il indique que le fameux effet ciseaux, ce phénomène qui a été pointé du doigt à de nombreuses reprises ces dernières années, prend fin et ce pour la première fois : le Compte Administratif 2008 montre effectivement que les recettes ont progressé plus vite que les dépenses.

Concernant les recettes, il y a une bonne surprise : la dynamique des recettes fiscales. Il s'agit effectivement là de quelque chose que la municipalité ne maîtrise pas entièrement mais dont il lui semble qu'il faut tout de même se satisfaire. Ainsi, les recettes fiscales sont encore une fois en progression voire en nette progression. C'est un phénomène qui, sans s'accroître, se confirme et ce pour la deuxième année consécutive mais c'est aussi un phénomène dont il ne faut bien évidemment pas être dupe et qui finira bien par s'arrêter ou, en tout cas, par se ralentir. Pour autant, c'est un phénomène sur lequel on détient sans doute encore des marges

de progression d'où non seulement l'idée mais aussi la volonté de la municipalité d'intégrer dans le Contrat de Co-Développement avec la CUB un partenariat s'agissant de la mise en place d'un Observatoire Fiscal. Il indique que ce dernier devrait maintenant être mis en place relativement rapidement et de manière très opérationnelle puisque la municipalité va utiliser l'expertise et les compétences de la CUB dans ce domaine.

S'agissant des dépenses, il explique que les consignes ont été extrêmement bien respectées par l'ensemble des services et ce sans se contraindre mais en cherchant systématiquement à optimiser les moyens qu'ils soient techniques ou matériels voire même humains. Sur ce dernier point, il faut noter une progression très ralentie de la ligne 012 c'est-à-dire de la masse salariale. Ainsi, les charges à caractère général progressent peu voire sont même en retrait de manière globale et les charges de personnel progressent mais relativement faiblement.

Tout cela fait que la municipalité commence à obtenir ce à quoi elle aspirait depuis quelques mois voire quelques années c'est-à-dire à ce que les dépenses ne progressent pas plus vite que les recettes.

Cela dit, ce n'est sans doute pas une fin en soit parce qu'il ne faut pas oublier que la marge de manœuvre dont dispose la commune c'est-à-dire l'excédent qui est dégagé à l'issue de la section de fonctionnement est confortable voire très confortable si l'on se compare avec d'autres communes de l'agglomération, du Département ou de la Région voire même avec d'autres communes du territoire national. Ainsi, la reconstitution de cette marge de manœuvre, la commune étant revenue à des niveaux tels que ceux de 2006, 2005 voire 2004, permet donc à la municipalité de réfléchir plus sereinement à ce que pourra être le budget de la commune dans les 5 ans voire peut-être même dans les 10 ans à venir.

Les questions que l'on peut alors se poser sont les suivantes : comment les dépenses se répartiront dorénavant ? ou encore, faudra-t-il favoriser le fonctionnement ? Le débat pourra être ouvert. De nouveaux besoins apparaissent mais aussi et surtout de nouvelles contraintes notamment en matière sociale. Le débat pourra également être ouvert concernant le financement des investissements.

En tout état de cause, il s'agissait de reconstituer la marge de manœuvre de la commune et, par conséquent, une certaine marge de réflexion pour la municipalité. La traduction de tout cela se retrouve d'ailleurs dans le Budget Supplémentaire puisque ce dernier a pour principale vocation d'annuler les autorisations d'emprunt qui ont été votées dans le Budget primitif 2009.

Ainsi, le résultat de fonctionnement de ce Compte Administratif à la fin de l'exercice 2008 est de 3 676 916€ qui aboutissent donc après les retraitements en investissement et notamment le financement du déficit de la section d'investissement à un excédent à reporter de 1 619 445€, excédent qui sera donc affecté dans le Budget Supplémentaire.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS précise qu'il n'a pas l'intention de se lancer dans une analyse exhaustive du Compte Administratif, Compte Administratif qui, comme l'a indiqué Olivier EDANT, clôture en fait le mandat 2001-2008.

Il souhaite simplement livrer quelques réflexions sur l'évolution des comptes de la commune durant ces dernières années.

En 7 ans, les charges de gestion courante ont augmenté de près de 4 millions d'euros, soit plus de 25%.

Dans le même temps, les recettes de gestion courante n'ont augmenté que de 3 500 000€, soit plus de 17,5%.

Ainsi, malgré les bons résultats 2008 qu'il ne conteste d'ailleurs pas, et en euros courants, la ville a donc vu sa capacité d'autofinancement courant diminuer de 500 000€.

Il prend acte que, pour la première année depuis longtemps, les recettes de gestion courante ont en 2008 augmenté plus vite que les dépenses : + 2,37% contre + 1,37%, soit 1% de différentiel.

Il n'en reste pas moins que, compte tenu de l'augmentation de la charge de la dette qui inclut désormais les ICNE - Intérêts Courus Non Echus -, les recettes réelles de fonctionnement baissent encore en 2008 de 0,81% alors que les dépenses réelles augmentent de 2,33%.

L'effet ciseaux n'est donc pas encore derrière eux.

L'évolution des charges et des recettes de gestion courante est certes importante mais il faut aussi la pondérer par l'évolution des charges financières. On en revient là également au débat sur l'emprunt, sur son utilisation et sur l'utilisation de l'autofinancement.

Il faut encore noter que l'évolution positive mais conjoncturelle des recettes en provenance de la CAF est venue alimenter l'excédent 2008 mais ces recettes pourraient tout aussi bien diminuer en 2009 ou 2010 et ce compte tenu à la fois de leur diminution programmée mais également de leurs modalités de versement qui sont pour le moins aléatoires.

Ce sont ces recettes supplémentaires de la CAF, conjuguées à une évolution de 2% des Impôts et Taxes, qui alimentent l'augmentation des recettes de gestion courante et l'amélioration en 2008 de l'épargne de gestion.

Cette amélioration passagère, qu'il souhaite n'être pas passagère mais que l'on peut craindre comme étant passagère, n'est donc pas structurelle et ne doit pas masquer les difficultés liées notamment à une masse salariale qui représente 59% des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation constante (+ 17% sur le précédent mandat), malgré des efforts louables qu'il tient à souligner.

Tout glissement sur les dépenses de personnels ou les charges à caractère général, dont le cumul est à peu près équivalent au total des Impôts et Taxes dont l'évolution est incertaine, peut entraîner un déséquilibre affectant lourdement l'autofinancement et donc la capacité d'investissement de la commune.

Préserver cet équilibre en maintenant la qualité des services apportés aux Blanquefortais, et il insiste sur ce fait, ne sera pas facile mais constitue le challenge des prochaines années.

Le groupe de la majorité ne doit pas douter du fait que le groupe de l'opposition demeurera vigilant sur ces deux aspects de la gestion communale, en restant disponible, ainsi qu'il l'a maintes fois rappelé, pour apporter sa contribution à cette réflexion.

Il ajoute que la nécessité de continuer à apporter un soutien social à la population blanquefortaise, il entend par là les services à la population de manière générale c'est-à-dire qu'ils soient à caractère social ou non, ne doit pas obérer non plus la capacité d'investir de la commune parce que l'investissement qui n'est pas réalisé aujourd'hui est un manque qui sera perçu dans les prochaines années. L'équation n'est donc pas simple. Il s'agit de maintenir l'autofinancement pour, à l'aide de l'emprunt, pouvoir permettre l'investissement prochain et, en même temps, de maintenir la qualité voire d'améliorer la qualité des services rendus à la population. Ce n'est pas la quadrature du cercle mais cela va quand même être compliqué.

Il indique que le groupe de l'opposition ne votera pas en faveur de ce Compte Administratif qui est en fait le résultat de la gestion d'un budget qu'il n'a pas voté.

Olivier EDANT tient à souligner qu'il est effectivement tout à fait possible d'étendre sans fin les champs d'application de l'effet ciseaux et de les repousser au-delà des champs habituellement retenus ou même pertinents mais il n'empêche que, s'agissant des charges de gestion courante et des produits correspondants, l'évolution des produits est bien supérieure à l'évolution des charges en 2008.

Concernant les charges financières, il explique que le débat devient là très technique du fait de la manière de comptabiliser ces charges qui, en quelque sorte, détériore l'aspect des choses mais, si l'on raisonnait toutes choses étant égales par ailleurs et si l'on retraîtait les budgets d'il y a quelques années en appliquant ces mêmes méthodes, le résultat et, par conséquent, les bases d'analyse, seraient sans doute différentes.

Pour ce qui est de la CAF et concernant les soubresauts évoqués par Marc FRANCOIS, il observe que le soubresaut a effectivement été positif cette année alors qu'il avait été négatif l'année passé mais, en fin de compte, tout cela se lisse et, d'une certaine manière, joue tout de même à la marge.

Souhaitant rappeler la capacité qu'a la commune à fonctionner et à investir, il tient à donner un chiffre pour le moins intéressant s'agissant de ces résultats 2008 : la capacité d'autofinancement de la commune ramenée par habitant en 2008 se porte à 228€, la moyenne départementale étant de 136€ et la moyenne régionale de 148€.

Il fait observer qu'il faut quand même bien se rendre compte que la commune de Blanquefort a la chance de partir de haut et il ajoute que la municipalité a bien l'intention de faire en sorte d'y rester parce que c'est une marge de manœuvre confortable financièrement, politiquement voire intellectuellement. Il rappelle que d'autres n'ont pas ces possibilités voire ce luxe. Ainsi, il termine son intervention en soulignant qu'il considère que la commune de Blanquefort a été et est bien gérée.

Marc FRANCOIS explique qu'il faut comparer ce qui est comparable. Ainsi, lorsque l'on compare les dépenses d'investissement par habitant, il faut aussi comparer le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. A comparer avec des communes d'une même strate démographique, la commune de Blanquefort a des ressources fiscales qui sont supérieures. Il est toutefois difficile de faire des comparaisons. Lorsque l'on utilise des ratios, il faut faire attention parce qu'ils sont forcément un peu voilés. Ainsi, la commune ne peut pas être comparée à des communes de même strate démographique qui n'auraient pas le même équilibre de leurs recettes. Après, concernant la commune de Blanquefort, il estime que c'est une bonne chose que la ville continue d'investir et c'est bien évidemment lié à des choix stratégiques qui ont été faits il y a de cela 20 voire même 30 ans.

Monsieur le Maire précise que, de toute façon, on est toujours dans la même problématique c'est-à-dire que c'est un peu moins bons qu'avant mais quand même bien meilleurs qu'ailleurs.

Comme il se doit, Monsieur le Maire quitte la séance pour la mise aux voix de cette délibération. Il laisse la présidence de la séance au doyen d'âge c'est-à-dire à Michel SAINT-BOIS qui met donc au vote le Compte Administratif 2008 du budget de la commune.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 26 voix pour et 6 voix contre (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

### **Affaire n°09.070 : Adoption du compte de gestion du Trésorier – Budget commune 2008**

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS souligne que le groupe de l'opposition aurait pu demander le retrait de cette délibération de l'ordre du jour, la convocation de Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET ne mentionnant pas cette dernière.

Monsieur le Maire trouve cela pour le moins étonnant.

Marc FRANCOIS indique que le groupe de l'opposition votera néanmoins en faveur de cette délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

### **Affaire n°09.071 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Budget commune 2008**

Olivier EDANT précise que le résultat à affecter est de 1 619 445,40€.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 voix contre (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

### **Affaire n°09.072 : Budget supplémentaire 2009 – Budget principal**

Olivier EDANT rappelle que, toujours dans la logique qui a été celle de la municipalité depuis le précédent Budget Supplémentaire, le Budget Supplémentaire n'est donc plus désormais une étape supplémentaire dans la procédure budgétaire mais permet simplement de faire un certain nombre de corrections techniques et d'entériner ou de corriger certaines inscriptions portées au Budget Primitif.

Il indique que sont affectés : 1 034 658€ pour une annulation d'autorisation d'emprunt au Budget Primitif 2009, 850 000€ pour des acquisitions de locaux (750 000€) et des travaux de rénovation (100 000€) portant sur les locaux actuellement occupés par l'ABC, la Police Municipale et la Médiation, 350 000€ constituant une réserve pour acquisitions foncières futures et alimentant une enveloppe régulièrement abondée par la commune en fonction du résultat disponible et ce afin que la commune puisse se porter acquéreur d'un certain nombre de fonciers, 58 000€ pour l'étude de faisabilité sur le domaine de « La Vacherie », 30 000€ pour le soutien au projet de pépinière d'entreprises (15 000€ en fonctionnement et 15 000€ en investissement), 30 000€ pour le projet de rapprochement de l'ELAC et du Carré des Jalles dont une partie de la somme est notamment consacrée au financement de l'étude actuellement en cours et, pour finir, 131 900€ pour un certain nombre d'autres dépenses telles que les dépenses imprévues (52 408€), les animations Cinémapour cet été 2009 (11 000€) et d'autres dépenses diverses dont un complément de 15 000€ pour la réalisation de l'audit informatique.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS indique que le groupe de l'opposition n'a pas de remarque particulière à faire sur ce Budget Supplémentaire. Il s'agit là simplement d'un document technique qui

consiste à prendre l'excédent et les recettes nouvelles de la section de fonctionnement pour les affecter en investissement donc pour partie en diminution d'emprunt et pour partie notamment sur les acquisitions foncières sur lesquelles son groupe n'a pas d'observation particulière à faire. Il explique que, compte tenu notamment de la reprise dans ce Budget Supplémentaire de restes à réaliser de l'exercice précédent que son groupe n'a pas voté, le groupe de l'opposition ne votera donc pas non plus ce Budget Supplémentaire.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 voix contre (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

### **Affaire n°09.073 : Acquisition de locaux en Centre Bourg**

Par convention de programme en date du 28 septembre 1998, la commune de Blanquefort a confié à la SEMI de Blanquefort la réalisation d'un ensemble immobilier en centre bourg comprenant 22 logements locatifs ainsi que des locaux à usage public et commercial.

Cet ensemble, situé à l'angle de la rue Edmond Valet et de la rue de la République, comprend notamment des locaux à usage public d'une superficie totale de 635 m<sup>2</sup> loués par la Ville depuis 1999 et accueillant les activités de l'association ABC, et notamment la salle du Mascaret, ainsi qu'un service municipal.

Dans le cadre de sa démarche d'optimisation de la gestion de son patrimoine, la municipalité souhaite acquérir ces locaux pour l'occupation desquels un loyer annuel de 111 215 euros hors charges est versé à la SEMI.

L'affectation des lieux, suite à acquisition par la commune, restera la même à savoir :

- La mise à disposition de l'ABC de locaux d'une superficie de 467 m<sup>2</sup> accueillant les bureaux administratifs de l'association, l'espace multimédia et la salle du Mascaret ;
- La délégation prévention médiation de la Ville et la Police Municipale sur une superficie de 168 m<sup>2</sup>.

Aussi, après consultation de France Domaine et accord sur la chose et sur le prix entre les parties,

Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'acquérir les locaux situés rue Edmond Valet et rue de la République sur les parcelles cadastrées BX 445 – 446 – 439 et 357 d'une contenance de 635,73 m<sup>2</sup>, appartenant à la SEMI de Blanquefort, moyennant le prix de 690 000 € hors droits d'enregistrements.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le montant de la dépense est prévu au budget 2009 nature 2138 fonction 020.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME indique que ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration de la SEMI de Blanquefort et, à vrai dire, soit cela ne l'avait pas frappé sur le moment soit il n'avait pas été question de chiffres mais, si l'on fait un calcul rapide, pour ces locaux qui comptent au total 635m<sup>2</sup> et qui sont revendus pour un montant de 690 000€, cela signifie que le m<sup>2</sup> coûte 1 086€. Or cela ne lui semble pas être très cher pour une mutation immobilière. Lors de cette réunion, il se souvient d'ailleurs avoir demandé à l'expert comptable si le patrimoine immobilier qui est dans l'actif du bilan de la SEMI de Blanquefort était valorisé à son coût de construction ou d'acquisition à l'époque ou si le patrimoine immobilier avait fait l'objet de réévaluation compte tenu notamment d'un patrimoine ancien et qui pouvait quand même créer une valorisation réelle d'immobilier bien plus importante que celle constatée sur le bilan. D'un point de vue purement comptable, ce prix au m<sup>2</sup> n'est pas très élevé. Concernant la SEMI de Blanquefort qui est un bailleur, elle se privera donc à termes de ce loyer de 111 000€ par an et, ramené à 690 000€ du prix de cession, cela fait quand même une rentabilité de 16% par an. Ainsi, il aime donc à croire que, dans les prochaines tractations qu'il y aura entre la mairie de Blanquefort et la SEMI de Blanquefort et ce notamment pour la mutation du patrimoine immobilier de logements appartenant à la mairie de Blanquefort qui viendra dans le patrimoine de la SEMI de Blanquefort, on constatera au niveau des valeurs de mutation les mêmes proportions que celles que l'on constate dans ce cas-là.

Olivier EDANT estime que c'est là un débat qu'ils devraient plutôt avoir lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la SEMI de Blanquefort, ce qui ne manquera d'ailleurs pas d'arriver dans la mesure où le Conseil d'Administration de la SEMI de Blanquefort va être amené à délibérer sur ce sujet au mois de juillet. Cela dit, concernant la détermination du prix de la location, il lui semble que le prix de la location avait été fixé à l'époque en fonction d'un certain nombre de paramètres qui n'étaient sans doute pas déjà à l'époque exclusivement ceux du marché. S'agissant du prix de vente ou d'acquisition, tout dépend dans quel sens on le prend, la municipalité a sollicité France Domaine, anciennement Service des Domaines, et c'est sur la base de sa stricte évaluation que la municipalité a proposé ce prix de vente ou le cas échéant d'acquisition. France Domaine a retenu un certain nombre d'éléments et notamment la destination particulière des locaux : on n'est pas sur de l'habitation mais sur du bureau strict. En outre, ce sont là des locaux qui ont été très utilisés voire sur-utilisés pour la partie Mascaret et qui demandent donc dès lors d'importants travaux de rénovation. Ainsi, le prix strict de l'immobilier tient évidemment compte, si ce n'est des dégradations, en tout cas de l'usure normale au regard de l'utilisation du bâtiment. Après, comme tous le savent, les valorisations en matière immobilière se font au cas par cas ou local par local. Il y a effectivement un prix au m<sup>2</sup> et, alors que les m<sup>2</sup> sont une donnée assez objective, le prix au m<sup>2</sup> tient compte, pour sa part, d'un nombre très important de paramètres. Ainsi, ce prix, sans être dans la fourchette basse de ce que l'on pouvait imaginer, n'est pas non plus dans la fourchette haute : on est réellement sur quelque chose d'assez médian et, en tout état de cause, dont le prix a, en fin de compte, été établi par France Domaine.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

#### **Affaire n°09.074 : Versement d'une subvention à la régie des transports**

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

**Affaire n°09.075 : Adoption du compte administratif – Budget annexe 2008**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 32 voix pour.

**Affaire n°09.076 : Adoption du compte de gestion du Trésorier – Budget annexe 2008**

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

**Affaire n°09.077 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Budget annexe 2008**

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

**Affaire n°09.078 : Décision modificative n°1 – Budget annexe 2009**

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

**Affaire n°09.079 : Lancement de l'appel d'offres relatif au marché d'approvisionnement en carburants des véhicules de la Ville de Blanquefort**

Le marché actuel de fourniture de carburants à destination des véhicules et engins municipaux arrive à terme le 6 décembre 2009 ; il convient donc de le relancer.

Ce marché qui sera passé sous forme de marché à bons de commande d'un an, renouvelable trois fois, prévoit la fourniture de carburants pour les véhicules roulants du parc municipal ainsi que l'enlèvement par des cartes d'approvisionnement paramétrables qui permettront la gestion et le suivi des consommations.

Considérant que le montant maximum des prestations pouvant être atteint lors d'une année s'élève à 95 000 Euros H.T, le seuil européen de passation de marché par procédure d'appel d'offres est atteint sur la durée maximum de passation du marché, soit quatre ans au total.

Une procédure ouverte doit donc être lancée par envoi d'un avis d'appel public à concurrence au niveau européen.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et les pièces administratives qui en découlent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

## RAPPORTEUR CHANTAL BULTEAU

### **Affaire n°09.080 : Programme d'habitat « Roldan Labonne » ZAC Centre Ville aide aux accédants à la propriété**

Lors du conseil municipal du 14 avril 2008, la ville décidait l'octroi d'une subvention aux primo accédants dans le cadre du programme Maisons et Jardins la Rivière (41 logements en accession aidée). La majoration du prêt à taux zéro et la mise en place du dispositif Pass Foncier® ont été rendues possibles par le versement de cette aide.

L'activation de ce dispositif semble avoir permis d'atteindre les objectifs fixés alors par la collectivité, à savoir :

- faciliter l'installation de jeunes ménages primo accédants qui ne peuvent s'installer sur la commune faute d'accession abordable.

- faciliter et fluidifier les parcours résidentiels, de l'hébergement à un logement autonome, du locatif à l'accession.

- façonner une réelle mixité sociale au travers des différents statuts d'occupation proposés dans ce programme.

Les ménages acquéreurs ont des ressources éligibles au logement conventionné et les ¾ d'entre eux sont des ménages âgés de moins de 35 ans.

Au regard des résultats encourageants enregistrés par cette première expérimentation, il est proposé de reconduire le principe d'une subvention aux primo accédants dans le cadre du programme Roldan Labonne programmé en centre ville (La loi MOLLE du 25 mars 2009 étendant par ailleurs le dispositif pass foncier aux logements en collectifs vendus en état futur d'achèvement).

PRESENTATION DU PROGRAMME CONCERNE
------------------------------------

Ce programme réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la SEMI de Blanquefort est la 1<sup>ère</sup> opération d'habitat de la ZAC ; elle est décomposée comme suit :

- deux immeubles collectifs et 3 maisons de ville soit 12 logements rue Lamartine
- un immeuble collectif de 9 logements et 3 logements dans la maison Roldan réhabilitée soit 12 logements rue A Lambert
- 5 maisons de ville rue Vergnaud

Ces 29 logements seront répartis en 6 locatifs conventionnés, 11 accessions aidées et 12 accessions libres.

Les 11 logements en accession aidée seront composés comme suit : 3 T2, 5 T3, 3 T4. Ils doivent constituer une réponse au besoin de mixité sociale en centre-ville permettant l'accueil de ménages bénéficiant de ressources intermédiaires.

Ce programme offre toutes les garanties en matière d'insertion paysagère et architecturale.

Le bâti ancien (grange, maisons) sera réhabilité et réaménagé, la grange étant transformée en celliers afin que les habitants logés en collectif bénéficient d'espaces de rangement. Les constructions neuves seront bâties principalement en ossature bois. Le contenu des prestations proposées dans les logements tendront aux économies d'énergie, bénéficiant du label habitat et environnement.

Le niveau de réflexion menée sur les espaces collectifs et publics, jardins familiaux, squares, témoigne de la prise en compte de la préoccupation d'offrir un cadre de vie de qualité en centre-ville de Blanquefort.

## L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS EN ACCESSION AIDEE

Cette attribution est de la responsabilité de la SEMI qui mettra en place une commission. Elle sera composée de membres de son conseil d'administration et de personnes qualifiées.

### a : Conditions relatives aux bénéficiaires

- Personne physique primo accédante (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux ans précédant l'offre de prêt).
- Respecter les conditions de ressources permettant l'octroi du prêt à taux zéro majoré et/ou du PSLA pour le dispositif du Pass Foncier®.
- S'engager à habiter le logement en tant que résidence principale.
- Justifier de la faisabilité financière de l'opération (accord bancaire, apport personnel).

### b : Gestion des files d'attente

Chaque dossier complet déposé à la SEMI et répondant aux critères définis ci-dessus sera enregistré avec un numéro d'ordre et sera soumis à l'avis de la commission. Celle-ci établira une liste des ménages retenus et une liste complémentaire en cas de désistement.

### c : Possibilité de mesure d'accompagnement

Afin de réunir toutes les conditions pour que les ménages à revenus moyens ou modestes puissent accéder à la propriété, il sera proposé aux candidats à l'accession de se rapprocher des services de l'Association Départementale d'Information Logement (ADIL) qui assure services et conseils dans ce domaine.

## LES MODALITES DE L'AIDE DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS PRET A TAUX ZERO MAJORE ET PASS FONCIER ®

L'aide proposée concerne exclusivement les primo accédants du programme Roldan Labonne et ce lors de la 1<sup>ère</sup> vente organisée par la SEMI.

### a : Conditions d'attribution

- Personne physique primo accédante (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale pendant les deux ans précédant l'offre de prêt) :
  - Respecter les conditions de ressources permettant l'octroi du prêt à taux zéro majoré et ou du PSLA pour le dispositif du Pass Foncier®.
- S'engager à habiter le logement en tant que résidence principale.

### b : Le montant de l'aide

L'aide proposée varie en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement :

- 3000€ pour un ménage de 1 à 3 personnes.
- 4000€ pour un ménage de 4 personnes et plus.

Les ménages bénéficiaires des deux dispositifs ne pourront prétendre qu'à une seule aide de la collectivité.

### c : Les modalités de versement de l'aide

- La majoration du prêt à taux zéro est octroyée automatiquement par la banque qui délivre ce prêt à taux 0%, sous réserve de fournir une attestation individuelle d'aide à

l'accession à la propriété d'une collectivité territoriale, conformément à l'arrêté du 23 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005.

Toutefois, conformément aux possibilités laissées par la circulaire n° 2007- 42 du 10 juillet 2007, la ville mandatera la SEMI pour reverser l'aide aux accédants et établir l'attestation notifiant cette attribution selon le modèle précisé dans l'arrêté du 23 décembre 2006.

- Concernant l'aide liée au Pass Foncier® et à défaut de dispositions réglementaires à ce jour, les modalités de versement de l'aide seront identiques à celles attribuées dans le cadre du prêt à taux zéro majoré. La ville mandatera la SEMI pour reverser l'aide aux accédants et établir l'attestation notifiant cette attribution.

Le montant de cette aide sera déduit du prix de vente du bien.

*d : Remboursement de l'aide de la collectivité en cas de non respect des conditions d'attribution*

L'aide de la ville restera acquise au bénéficiaire si le logement est conservé comme résidence principale pendant 5 ans à compter de la date de livraison du bien. Dans le cas contraire, l'aide devra être remboursée dans les 3 mois de la survenance de l'évènement.

Cette clause de remboursement ne s'appliquera pas dans les conditions suivantes :

- Mobilité ou mutation professionnelle dûment justifiée dans un rayon de plus de 70 kms de l'acquéreur ou de son conjoint (s'il n'est pas propriétaire).
- Chômage de l'acquéreur ou de son conjoint.
- Modification grave de la situation familiale justifiant ou imposant la vente du logement : décès, divorce, séparation dans le cadre du PACS.
- Incapacité ou invalidité permanente de l'acquéreur ou de son conjoint (s'il n'est pas propriétaire).

En outre, en cas d'annulation de l'acte notarié avant la livraison effective du bien, la subvention devra être restituée à la ville et ce quel qu'en soient les motifs.

*e : Budget prévisionnel*

L'enveloppe budgétaire à prévoir s'élève à 37.000 €, elle a été calculée sur la totalité des 11 logements mis en vente selon l'hypothèse que les 3 T2 et 4 T3 seraient acquis par des ménages de 1 à 3 personnes et 1 T3 et 3 T4 par des ménages de 4 personnes et plus.

Ce montant sera éventuellement minoré par un remboursement partiel de l'Etat sur les ventes en VEFA dans le cadre du dispositif Pass Foncier®. Son montant sera de l'ordre de 1000 € à 3000 € en fonction de la taille des ménages. Les modalités d'attribution seront définies par un décret d'application actuellement à l'étude.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour la ville de Blanquefort, il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- de donner votre accord au dispositif d'aide à l'accession à la propriété de la ville de Blanquefort dans le cadre des dispositifs de prêt à taux zéro majoré et de Pass Foncier®, sous la forme d'une subvention au profit des primo accédants d'un logement neuf dans le cadre du programme immobilier « Roldan Labonne » réalisé par la SEMI de Blanquefort en centre ville ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEMI mandatant celle-ci pour le versement de cette subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

La dépense d'un montant prévisionnel de 37 000 € est prévue au budget 2009 Nature 2042 Fonction 70.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME indique que le groupe de l'opposition ne va pas voter contre cette délibération mais qu'il s'abstiendra. Il précise que, le concernant, il est d'ailleurs plutôt favorable voire très favorable à un certain nombre de dossiers et de projets de la SEMI de Blanquefort. Cependant, il explique que l'abstention se justifie par le fait que le groupe de l'opposition a toujours été contre le projet de ZAC du centre-ville de Blanquefort mais que, à côté de cela, il considère que toute aide qui peut être utile à favoriser l'accession à la propriété pour les primo-accédants va dans le bon sens.

Monsieur le Maire informe que la Communauté urbaine de Bordeaux a récemment délibéré en faveur d'une aide à l'accession sociale à la propriété en s'appuyant sur le Pass Foncier. Ainsi, les ménages bénéficieront d'une double aide : celle de la municipalité et celle de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

### **Affaire n°09.081 : Alignement de voirie rue de Terre Noire acquisition par la commune d'une partie du terrain CS 36**

Les permis de construire délivrés sur des parcelles en bordure des voies communales dont il est prévu l'élargissement au profit de la commune donnent lieu à des cessions de terrains par les propriétaires concernés.

Dans le cadre de l'alignement de la rue de Terre Noire, l'acquisition d'une partie de la parcelle CS 36 (64 m<sup>2</sup>) propriété de Monsieur et Madame Alain GUILHEM, avait été prévue lors de l'octroi du permis de construire par arrêté du 26 octobre 2005.

Un accord sur la contenance et sur le prix ayant été conclu avec les propriétaires par courrier du 03 juin 2009,

il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- d'accepter l'acquisition d'une partie de la parcelle CS n° 36, d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Alain GUILHEM demeurant rue de Terre Noire à Blanquefort pour un montant de 1 660 € Hors taxes et Droits d'Enregistrement.
- de charger Monsieur le Maire de poursuivre cette affaire et de signer les actes à intervenir.

Le montant de cette dépense a été prévu au Budget 2009 Nature 2112 fonction 822.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

**Affaire n°09.082 : Echange de terrains entre la Commune (Parcelle CH 296) et le Conseil Régional d'Aquitaine (Parcelle CH 141)**

Pour permettre la réalisation de travaux au Lycée Agricole sur le site du Maurian (Extension de l'internat et du restaurant), et notamment le respect des règles de prospect par rapport aux limites séparatives, le Conseil Régional d'Aquitaine a sollicité la Commune pour la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée CH 296.

Il s'agit d'une parcelle située à l'arrière de la Résidence Le Maurian, en zone UGES du Plan Local d'urbanisme et d'une contenance 591 m<sup>2</sup>, comme indiqué sur le plan de division joint. Cette partie de terrain est actuellement à usage de voirie et de stationnement.

Dans le cadre de la cession à intervenir, la Commune demande à ce que soit instituée dans les actes notariés une servitude de passage pour permettre un accès logistique à la Résidence Le Maurian (chaufferie et cuisine).

Les services de France Domaine ont évalué la cession à 17 773€ Hors Taxes et Droits d'Enregistrement.

Par ailleurs, et afin d'anticiper un aménagement à moyen terme de la parcelle cadastrée CH 153 préemptée par la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire de maîtriser les futures liaisons viaires, et notamment de prévoir un accès à cette parcelle depuis le tronçon Nord-Sud de la rue de Maurian. Il s'agit d'assurer un maillage des voies à travers la parcelle préemptée et de permettre une circulation apaisée au niveau du hameau de Maurian.

Aussi, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée CH 141 appartenant au Conseil Régional d'Aquitaine.

Il s'agit d'une bande de 443 m<sup>2</sup> au Nord du terrain indiquée sur le plan de bornage annexé.

Cette parcelle sera destinée à l'aménagement d'une future voie, comme le prévoit le projet de la 4<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (instauration d'une servitude de localisation de voirie).

Les services de France Domaine ont évalué la cession à 13 290€ Hors Taxes et Droits d'Enregistrement.

Il est donc proposé de procéder à l'échange de ces deux parcelles entre la Commune de Blanquefort et le Conseil Régional d'Aquitaine, étant précisé que l'échange ne fera pas l'objet du versement d'une soulte, le Conseil Régional d'Aquitaine finançant l'ensemble des frais induits.

Aussi, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accepter l'échange de terrain entre la parcelle communale cadastrée CH 296 (591 m<sup>2</sup>) et la parcelle appartenant au Conseil Régional d'Aquitaine cadastrée CH 141 (443m<sup>2</sup>) aux conditions décrites ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention s'y rapportant.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

## **RAPPORTEUR MARTINE DUMAS**

### **Affaire n°09.083 : Modification du règlement local de publicité : demande de constitution d'un groupe de travail**

La Ville de Blanquefort s'est dotée en 2006 d'un Règlement Local de Publicité (R.L.P). Cette nouvelle réglementation était applicable immédiatement aux nouveaux dispositifs, alors qu'une période transitoire de deux ans était prévue pour les panneaux existants.

Ce Règlement Local de Publicité a permis de maîtriser l'insertion de la publicité dans le paysage quotidien (esthétisme et implantation) :

Suppression d'une soixantaine de panneaux publicitaires ; mises en conformité des panneaux restants avec le règlement : leur surface a diminué ( de 12 m<sup>2</sup> à 8 m<sup>2</sup>), les matériaux ont été renouvelés et harmonisés.

Plus d'une vingtaine d'enseignes ont aussi été accordées conformément au R.L.P.

Le règlement en vigueur a donc contribué à améliorer substantiellement l'environnement et la qualité paysagère de la Ville de Blanquefort.

Cependant, au terme de trois années d'application du R.L.P, un certain nombre d'adaptations apparaît nécessaire pour préciser le règlement actuel, et poursuivre l'action déjà menée. A titre d'exemple, après avoir agi efficacement sur les grands panneaux publicitaires, une réflexion pourrait être menée sur les plus petits dispositifs (2 m<sup>2</sup>).

La procédure de modification, tout comme pour l'élaboration, du R.L.P, est co-pilotée par la municipalité et les services de l'Etat.

Ainsi, il pourrait être demandé à Monsieur Le Préfet de constituer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir sur les adaptations du Règlement Local de Publicité de la Ville de Blanquefort.

Il s'agit d'un groupe de travail composé à parité d'élus communaux et des représentants des services de l'Etat (DDE et DIREN).

De plus, Monsieur Le Préfet en informera les organismes suivants, qui seront associés avec voix consultative, si ils le souhaitent : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre de l'agriculture, Associations locales d'usagers et Représentants des Métiers de la Publicité.

Ce groupe de travail sera présidé par Monsieur Le Maire, qui en est membre de droit, et sera composé de 2 autres élus membres titulaires et de 3 élus suppléants qu'il convient de désigner.

Il vous est donc demandé, Madame, Monsieur,

- De demander à Monsieur Le Préfet de constituer un groupe de travail en vue de modifier le Règlement Local de Publicité de la commune de Blanquefort,
- De désigner les cinq membres suivants pour représenter le Conseil Municipal au sein de ce groupe de travail (outre Monsieur Le Maire qui le présidera) :
- Titulaires : Martine DUMAS, Chantal BULTEAU
- Suppléants : Matthias SWIERZEWSKI, Jean-Louis BARIAT, Joan TARIS

Martine DUMAS indique qu'il est proposé de désigner pour représenter le Conseil Municipal au sein de ce groupe de travail : Olivier EDANT et elle-même, comme membres titulaires, et Chantal BULTEAU, Matthias SWIERZEWSKI et Jean-Louis BARIAT, comme membres suppléants. Elle rappelle que Monsieur le Maire, membre de droit, le présidera.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Joan TARIS souligne que le groupe de l'opposition était représenté dans le précédent groupe de travail qui avait été constitué sur ce thème du Règlement Local de Publicité de la ville de Blanquefort. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Olivier EDANT rappelle que la règle qui prévaut quant à la représentation de la commune par les Conseillers Municipaux dans les organismes extérieurs à la Mairie ou non est la suivante : à partir du moment où la ville doit désigner cinq représentants ou plus, il est proposé de réserver un représentant pour le groupe de l'opposition, et ce afin de respecter le principe de la proportionnelle. Ce n'est donc pas le cas ici. Cependant, dans la mesure où le groupe de l'opposition était effectivement représenté par l'un de ses membres dans le groupe de travail précédemment constitué sur ce thème du Règlement Local de Publicité de la ville de Blanquefort, il ne voit pas pour quelle raison le groupe de l'opposition ne serait pas représenté dans le groupe de travail constitué aujourd'hui.

Monsieur le Maire acquiesce et propose donc de désigner pour représenter le Conseil Municipal au sein de ce groupe de travail : Martine DUMAS et Chantal BULTEAU, comme membres titulaires, et Matthias SWIERZEWSKI, Jean-Louis BARIAT et Joan TARIS, comme membres suppléants.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

#### **RAPPORTEUR MICHEL BRET**

#### **Affaire n°09.084 : Subventions pour projets spécifiques - Exercice 2009**

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités associatives la ville apporte des soutiens humains, logistiques et financiers par le versement de subventions de fonctionnement.

La Ville de Blanquefort souhaite également pouvoir soutenir financièrement des associations ayant des projets spécifiques.

Dans ce cadre, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,  
- de bien vouloir décider de voter les subventions pour projets spécifiques (exercice 2009)  
dont la liste suit :

**NATURE 6574 – FONCTION 30**

A.M.C.B 100 €

L'Aéromodel Club de Blanquefort est une association qui forme entre autre des jeunes à la construction et au pilotage d'appareils volants miniatures. Elle participe également à des activités extra-scolaires avec l'ABC. Son abri a subi des dommages lors de la dernière tempête. Elle sollicite de la ville un soutien financier pour les réparations nécessaires.

**TOTAL 100 €**

**NATURE 6574 – FONCTION 025**

LYCEE AGRICOLE 500 €

La section Européenne du lycée prévoit un voyage d'étude à Amsterdam au mois d'octobre 2009. Ce circuit pédagogique a pour objectif une mise en pratique linguistique ainsi que l'approche des pratiques mises en œuvre dans le cadre du développement durable (visites d'un quartier « éco-friend », d'une déchèterie produisant de l'énergie, d'unités de transformation de matières premières, la mise en valeur d'espaces littoraux, etc...).

La ville, sensible à l'implication des jeunes sur tous ces sujets, souhaite soutenir cette initiative pédagogique.

**TOTAL 500 €**

**NATURE 6574 – FONCTION 024**

GAHBLE 1 200€

Le Gahble édite cette année un livre retraçant l'histoire de Blanquefort durant la seconde guerre mondiale. Cet ouvrage sera le fruit d'un long travail du comité de recherches historiques du Gahble en partenariat avec des historiens.

Le coût de l'édition est assez élevé et ne peut être supporté par l'association seule.

La ville propose un soutien financier pour participer à l'édition de l'ouvrage.

**TOTAL 1 200 €**

## **NATURE 6574 – FONCTION 60**

### **INFODROITS**

2 508 €

Depuis fin 2006, l'association Infodroits assure des permanences d'information juridique sur la commune. Les objectifs sont d'analyser les situations légales en toute objectivité des Blanquefortais demandeurs, et d'apporter les éléments nécessaires pour leur permettre d'engager les démarches appropriées.

Pour permettre à l'association de poursuivre ses actions sur la commune, il est proposé de lui octroyer une subvention.

### **TOTAL**

**2 508 €**

Concernant le Lycée Agricole et le voyage d'étude prévu à Amsterdam, Michel BRET ajoute que la commune prêtera une caméra aux élèves : leur voyage fera effectivement l'objet d'un reportage accessible sur la Web TV de Blanquefort. Il souligne que le Conseil Régional d'Aquitaine participe également au financement de ce projet éducatif.

Pour ce qui est du GAHBLE, l'ouvrage dont il est question a été présenté le jeudi 18 juin à la Maison du Patrimoine : c'est un document composé de nombreux reportages, témoignages et photos du Blanquefort des années 1940-1945. Il s'agit là d'un livre intéressant, vraiment riche et plutôt passionnant. A ce jour, l'ouvrage a été vendu à plus de 300 exemplaires sur la commune, ce qui est plutôt bien pour ce type d'écrit. Il indique que des cofinancements ont été demandés, notamment auprès du Conseil Général de la Gironde.

Quant à l'association Infodroits, il précise que cette dernière assure des permanences juridiques deux fois par mois sur la commune : une à La Plantille et une à la Maison des Services Publics de Caychac. L'association a ainsi réalisé 78 suivis juridiques au cours de l'année 2008.

Il informe que, tenant compte du débat qui a eu lieu lors de la Commission Réunie préparatoire à ce Conseil Municipal, il est proposé de voter une aide de 400€ à l'UNC pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Martine DUMAS demande à ce que le vote de la subvention pour projet spécifique à l'UNC soit dissocié de celui des autres subventions pour projets spécifiques car elle souhaite s'abstenir sur le dossier concernant l'UNC.

Monsieur le Maire accepte.

Mise aux voix, la délibération n°09.084 est adoptée par 33 voix pour.

### **Affaire n°09.085 : Subvention à l'UNC**

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités associatives la ville apporte des soutiens humains, logistiques et financiers par le versement de subventions de fonctionnement.

La Ville de Blanquefort souhaite également pouvoir soutenir financièrement des associations ayant des projets spécifiques.

Dans ce cadre, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,  
- de bien vouloir décider de voter la subvention pour projet spécifique (exercice 2009) suivante :

### **NATURE 6574 – FONCTION 30**

#### U.N.C

400 €

L'Union Nationale des Combattants (section de Blanquefort) participe activement aux cérémonies commémoratives et aux manifestations dont le thème est le devoir de mémoire. Son drapeau est désormais très vétuste. L'achat d'un nouveau drapeau est souhaité par l'association. Une aide est proposée à l'association pour lui permettre de réaliser cet achat.

#### **TOTAL**

**400 €**

Monsieur le Maire tient, pour sa part, à faire une petite remarque tout à fait personnelle quant à l'UNC.

Il rappelle tout d'abord que, comme il est de tradition à Blanquefort, la municipalité et l'UNC travaillent en partenariat pour toutes les commémorations. Or, ce n'est pas le cas dans toutes les communes de l'agglomération bordelaise et c'est même plutôt une exception. Ce partenariat est jusqu'à présent maintenu et l'UNC prononce toujours un discours lors des commémorations, ce qui est, selon lui, tout à fait normal au regard de ce que représente l'association.

Cependant, certaines choses l'étonnent un peu dans les prises de position de l'UNC. Ainsi, en sa qualité d'historien et avec sa culture historique, il se permettra donc dans ses prochains discours de replacer quelques faits car il lui semble que l'association a une manière d'interpréter certains faits qui ne correspond pas tout à fait à la réalité. Or, il considère qu'il faut faire très attention à la manière dont certaines choses sont réinterprétées.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Joan TARIS demande confirmation à Monsieur le Maire : parle-t-il bien là de la dernière cérémonie du 8 mai et du discours national de l'UNC ?

Monsieur le Maire précise que ses propos se réfèrent effectivement au dernier discours national de l'UNC ; ce n'est pas un problème local.

Joan TARIS explique que, ayant également suivi des études d'histoire, il peut tout à fait entendre ce que dit Monsieur le Maire. Il lui semble néanmoins qu'il peut aussi arriver que tel ou tel discours d'un élu ou d'une personnalité puisse heurter car on arrive sinon à quelque chose de complètement aseptisé où l'on ne dit finalement plus rien. Pour sa part, il aime bien la formule de Jules FERRY dans sa « Lettre aux Instituteurs » et il croit qu'il faut effectivement l'appliquer c'est-à-dire qu'il faut essayer dans ce type de contexte de s'exprimer de telle façon qu'aucune personne de bonne foi ne puisse se trouver heurtée dans ses sentiments et dans ses opinions.

Monsieur le Maire acquiesce et précise que, pour sa part, il fait toujours attention à cela dans ses discours et ce au-delà de ses opinions politiques.

Mise aux voix, la délibération n°09.085 est adoptée par 28 voix pour et 5 abstentions (M. DUMAS, L. GAUTIER, C. DEPALLE, P. LABORDE, S. LACAUSSE).

#### **Affaire n°09.086 : Annulation de subvention de fonctionnement**

Suite à l'intégration récente de l'association ARESCJ au sein de l'association PRADO, la subvention de fonctionnement qui lui a été octroyée par délibération du Conseil municipal du 30 mars 2009 ne peut être versée.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir décider d'annuler la subvention de fonctionnement à l'association ARESCJ d'un montant de 1 060€ (nature 6754 – fonction 025) prévue dans la délibération n° 09.031 adoptée lors du conseil municipal du 30 mars 2009.

Monsieur le Maire indique que, à titre personnel, il déplore le fait que l'ARESCJ - Association de Réponses Educatives et Sociales dans le Champ Judiciaire - ait dû disparaître.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

#### **RAPPORTEUR VERONIQUE FERREIRA**

#### **Affaire n°09.087 : Avenant à la convention avec le PLIE**

La ville de Blanquefort a mis en place depuis 2006 les clauses d'insertion dans un certain nombre de ses marchés publics et a également cherché à les développer en partenariat avec des donneurs d'ordre réalisant des opérations sur le territoire de la commune (SEMI, Communauté urbaine de Bordeaux, Aquitanis).

Le principe des clauses sociales est d'allouer des heures d'insertion au sein de marchés publics, afin de permettre l'accès à l'emploi de personnes en difficulté. Plus de 6 000 heures d'insertion ont ainsi été allouées jusqu'à ce jour depuis la mise en place de ce dispositif sur la commune.

Le PLIE Espace Technowest propose désormais aux communes adhérentes de gérer les clauses d'insertion sur leur territoire, dans un souci de cohérence et d'efficacité. Plusieurs conventions sont pour cela en cours d'élaboration entre les principaux donneurs d'ordre et les différents PLIE d'Aquitaine, afin de confier aux PLIE la gestion et le suivi de ces clauses sociales.

Il est proposé que la Commune de Blanquefort réponde favorablement à cette évolution des missions assumées par le PLIE Espace Technowest.

Un avenant à la convention cadre du 12 novembre 2007 est ainsi proposé, dont l'objet est de demander à l'association PLIE Espace Technowest de s'engager à gérer et à suivre les clauses d'insertion dans les marchés publics situés sur le territoire de la commune. Ce travail s'effectuera en étroite collaboration avec le service emploi du CCAS.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 joint à la convention du 12 novembre 2007, confiant la gestion et le suivi des clauses d'insertion au PLIE Espace Technowest.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

### **RAPPORTEUR PIERRE LABORDE**

#### **Affaire n°09.088 : Prise en charge des frais de transports collectifs domicile – travail des agents municipaux**

Afin d'encourager le recours aux transports en commun pour les déplacements quotidiens domicile - travail, il est proposé de mettre en place une participation financière de la commune au coût des abonnements souscrits par les agents municipaux.

Les collectivités territoriales peuvent en effet prendre en charge une partie des frais de transport en commun domicile - travail sur la base du régime institué en faveur des personnels de l'Etat (décret n°2006- 1663 du 22 décembre 2006).

Dans l'attente de la parution du décret d'application pour la fonction publique territoriale, il est proposé d'instaurer les modalités valables pour les fonctionnaires de l'Etat, à savoir la prise en charge :

- des abonnements **mensuels et annuels** émis par les entreprises de transports publics,
- **à hauteur de 50% des frais**, avec plafonnement mensuel à **51.75€**

Les bénéficiaires du dispositif seraient tous les agents de la Ville de Blanquefort et ce quelque soit leur statut (titulaires, agents stagiaires avant titularisation, non titulaires de droit public et non titulaires de droit privé), présents depuis au moins 4 mois dans la collectivité.

Concernant le personnel à temps partiel et à temps non complet :

- les agents qui travaillent à 50% d'un temps complet et plus perçoivent l'intégralité de la prise en charge
- les agents qui travaillent moins de 50% d'un temps complet perçoivent la moitié de la prise en charge.

Le remboursement s'effectuera sur présentation des justificatifs d'abonnements mensuels ou annuels.

Pour les abonnements annuels, le remboursement fait par la collectivité à l'agent fera l'objet d'un versement mensuel figurant sur le bulletin de paie.

La prise en charge partielle des frais d'abonnement de transport en commun étant lié à l'accomplissement des trajets domicile-travail, les congés pris pendant une durée supérieure à un mois entraîneront la suspension de la prise en charge partielle au prorata des jours non travaillés (notamment dans les cas de situation de congé longue maladie, congé longue durée, congé maternité, congé de formation professionnelle, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, consommation du CET etc.).

En conséquence, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

- D'approuver la mise en place d'une participation partielle de la collectivité aux frais d'abonnement aux transports en commun engagés par les agents municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacement domicile – travail des agents municipaux dans les conditions décrites ci-dessus.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS considère que cette prise en charge partielle par la commune des frais de transports collectifs domicile - travail des agents municipaux est une excellente initiative. Le groupe de l'opposition votera donc en faveur de cette délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

#### **Affaire n°09.089 : Modification du tableau des effectifs**

Dans le souci de répondre aux nécessités de service et afin d'améliorer le fonctionnement quotidien des services municipaux,

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de :

- modifier le tableau des effectifs de la ville comme suit : création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet à compter du 1er juillet 2009
- d'autoriser le recrutement d'un non titulaire sur ce poste au cas où aucun candidat titulaire ne corresponde au profil.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

#### **RAPPORTEUR JEAN-LOUIS BARIAT**

#### **Information relative à la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux et les baux commerciaux**

Les communes ont la possibilité d'exercer, dans un périmètre, un droit de préemption spécifique lors de la cession des fonds artisanaux, des fonds de commerce ou des baux commerciaux pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Cette disposition législative de la Loi du 2 août 2005 en faveur des PME a été inscrite au Code de l'Urbanisme et mise en application par le Décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007.

## Mise en place d'un périmètre d'intervention de ce droit de préemption par la commune

Le Maire soumet pour avis consultatif à la Chambre du Commerce et de l'Industrie et à la Chambre des Métiers (juillet 2009) :

- un projet de délibération du Conseil Municipal,
- un projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat,
- un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité.

Les chambres consulaires ont deux mois pour émettre un avis. (Sans réponse dans ce délai, il est réputé favorable).

Pour que ce droit de préemption entre en vigueur, le Conseil Municipal doit délibérer (septembre 2009) et cette décision doit être affichée en mairie et publiée dans deux journaux officiels diffusés dans le Département.

## Exercice du droit de préemption

Ce droit de préemption peut s'exercer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux (sont exclus les actes signés dans le cadre d'une succession, d'un plan de sauvegarde ou de cession d'entreprises au titre d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire).

Le parcours d'une préemption est le suivant :

1- Déclaration préalable du cédant à la mairie (idem que droit de préemption urbain avec les notaires) : sont inscrits le prix et les conditions de la cession. La mention de l'acquéreur est facultative.

2- Décision de préempter de la commune dans un délai de deux mois. S'il est décidé de préempter, ce sera soit au prix et conditions de la déclaration, au prix et conditions du Juge d'expropriation si les deux parties ne trouvent pas d'accord amiable. Cette décision est ensuite adressée au bailleur.

3- Passation de l'acte de vente et paiement du prix (dans un délai maxi de 3 mois à compter de la notification de l'accord). Selon le Code du Commerce, enregistrement de l'acte et publication d'un extrait dans un journal d'annonces légales.

4- Rétrocession par la commune dans un délai d'un an.

- La commune gérante temporaire signe des conventions précaires (pas de bail commercial) et peut poursuivre l'exploitation pour maintenir la valeur du fonds.

- La recherche d'un repreneur, commerçant ou artisan, se fait selon le dispositif d'appel à candidature à partir d'un affichage pendant 15 jours en mairie d'un avis de rétrocession qui comporte l'appel à candidature, la description du fonds ou du bail, le prix proposé et la mise en consultation du cahier des charges de la rétrocession (objectifs de la diversité de l'activité commerciale et artisanale) approuvé préalablement par le Conseil Municipal.

- La signature d'un acte de rétrocession à l'issue d'une autorisation préalable par le Conseil Municipal sur les conditions et les raisons du choix du concessionnaire mais également d'un accord préalable du bailleur (inscrite dans l'acte). Dans le mois suivant la signature de l'acte : affichage en mairie pendant 15 jours d'un avis comportant la désignation sommaire, le nom et la qualité du concessionnaire, les conditions financières.

En cas de désaccord du bailleur, le délai d'un an est suspendu.

Ce dispositif permet à la commune de prendre connaissance des transactions en amont et d'intervenir le cas échéant pour trouver la meilleure solution au maintien de la diversité du commerce de proximité en partenariat avec le bailleur, les chambres et le cédant.

## **RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE**

### **Affaire n°09.090 : Motion relative à la fermeture d'une classe de 6ème au Collège Dupaty de Blanquefort**

C'est avec stupéfaction que les enseignants, les parents d'élèves et les élus de Blanquefort ont appris mardi 23 juin la fermeture d'une classe de 6ème au collège Dupaty de Blanquefort.

Il n'est pas dans l'habitude du conseil municipal de commenter les ajustements opérés par l'administration de l'Education Nationale rendus la plupart du temps nécessaires par les aléas d'effectifs. Cela dit, la méthode employée cette année -particulièrement tardive et inhabituelle- s'inscrit en droite ligne du manque total de considération avec lequel les parents et personnels sur le terrain sont traités depuis quelques temps. Sans aucune information préalable et à quelques jours de la fin des cours, cette stratégie délibérée vise à empêcher enseignants et élus de la contester.

C'est en effet par un simple coup de téléphone du secrétariat de l'Inspection Académique et sans aucun préavis que le personnel du collège a été informé de la fermeture d'une classe de 6ème au motif de la baisse des effectifs. Or, dans les faits, c'est parce que 4 élèves seulement se sont désistés et que le seuil maximum de 28 élèves par classe devenait théoriquement applicable que l'Inspection a décidé de procéder à cette suppression. Pourtant, les effectifs en hausse des classes de CM2 laissent fortement à penser qu'une classe de 6ème supplémentaire sera nécessaire très prochainement.

En outre, les conséquences sont d'ores et déjà évidentes: des classes de 6ème remplies au maximum de leur capacité, et surtout l'impossibilité de satisfaire les demandes de rattachement au collège de la part de familles s'installant sur Blanquefort pendant l'été. Il en est de même pour celles souhaitant une scolarisation en UPI (Unité Pédagogique d'Insertion).

Pour les enseignants, cela se traduira par une dégradation de leurs conditions de travail, déjà largement ressentie tout au long de l'année écoulée. Le manque de souplesse d'une telle décision implique, pour les enseignants, l'impossibilité d'engager des projets pédagogiques de long terme avec leurs élèves (classe surchargée, risque d'être scindée l'année suivante).

Mais cette approche rigide sur la question des effectifs n'empêche pas l'Inspection Académique de pratiquer à l'inverse une attitude de large flexibilité vis-à-vis de son propre personnel. A ce titre, le Conseil municipal de Blanquefort est vivement préoccupé par le recours de plus en plus fréquent aux vacataires. Alors que celui-ci se généralise, les vacataires tendent désormais à faire partie intégrante du vivier d'enseignants que l'Education Nationale prend en compte dans sa planification pédagogique annuelle, au lieu d'y recourir dans des cas exceptionnels liés à la continuité de sa mission d'enseignement.

Or, ce personnel précaire est régi par un statut par définition instable, à la formation pédagogique incomplète, soumis à un régime de temps partiel imposé, affecté très tardivement

et très souvent non reconduit, généralement partagé pendant l'année entre plusieurs établissements et par conséquent peu à même de s'investir au sein d'une équipe éducative.

Cette dérive purement comptable du Ministère de l'Education nationale, visant à remplacer des fonctionnaires par des personnels précarisés, considérés par l'administration moins coûteux et plus dociles, est particulièrement dommageable quand on songe aux problématiques spécifiques auxquelles les enseignants de collège doivent faire face.

Parce qu'il n'a eu de cesse de dénoncer cette année un enseignement au rabais et les attaques en règle contre le service public de l'éducation (SMA, RASED, baisse du nombre d'effectifs et de formations au lycée des Métiers, coupure dans les financements des associations de Planning Familial...), le Conseil Municipal de Blanquefort demande instamment à M. l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision et de garantir le maintien de sept classes de 6ème au collège Dupaty de Blanquefort à la rentrée 2009.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Marc FRANCOIS explique que 90% du texte de cette motion ne lui pose pas de difficulté et qu'il est tout à fait solidaire avec le groupe de la majorité sur ce dossier. En revanche, lorsqu'il arrive au dernier paragraphe « un enseignement au rabais et les attaques en règle contre le service public de l'éducation (SMA, RASED, baisse du nombre d'effectifs... », il se trouve là, et c'est dommage, devant une phrase qu'il ne peut malheureusement pas voter et qui n'a, de surcroît, rien à voir avec le problème de la suppression de la classe de 6<sup>ème</sup> au Collège Dupaty. Ainsi, si le groupe de la majorité maintient le texte de cette motion en l'état, il devra, et il le regrette, s'abstenir. Or, il lui semble qu'il aurait été tout à fait possible d'avoir un vote à l'unanimité sur cette motion. En tout cas, les dossiers du SMA et du RASED sont des dossiers complètement différents. Pour sa part, il n'est pas certain que le SMA et la suppression du RASED soient efficaces à termes mais il reconnaît, en tout cas, le droit à l'expérimentation de nouveaux procédés.

Monsieur le Maire demande à Marc FRANCOIS s'il est d'accord pour que le texte mentionne simplement « les attaques en règle contre le service public de l'éducation ».

Marc FRANCOIS indique que, cette motion ayant été distribuée à l'ensemble des Conseillers Municipaux en début de séance, il n'a donc pas eu le temps d'en débattre avec l'ensemble du groupe de l'opposition. Cependant, le concernant, il ne peut pas accepter qu'il y ait une telle phrase au sein de cette motion. Il trouve cela véritablement dommage parce que le reste de cette motion ne lui pose pas de difficulté.

Jean-Christophe GUILLAUME considère que le dernier paragraphe du texte de cette motion est, somme toute, délibérément politique. Il indique qu'il ne peut en aucun cas l'accepter. Au regard du dernier scrutin électoral, l'UMP obtient de bons résultats. Le MODEM a des difficultés. Quant au PS, il doit mener un travail de fond. Cela montre bien qu'il faut changer de méthodes.

Monsieur le Maire estime que, sur l'Education Nationale, il faut assumer ses actes. Xavier DARCOS s'est quand même vanté d'avoir supprimé près de 13 000 postes et ce alors même qu'il n'occupait plus les fonctions de Ministre de l'Education Nationale puisque le remaniement ministériel avait été fait.

Joan TARIS précise qu'il se solidarise totalement avec l'intervention que vient de faire Marc FRANCOIS concernant cette motion. Il lui semble que, sur ce type de sujet qui concerne directement la commune et ce sans même prendre partie sur le fond du dernier paragraphe où chacun peut avoir son opinion et où, à titre personnel, il aurait à la limite plutôt tendance à rejoindre le groupe de la majorité, il faut que l'on ait une rédaction qui soit la plus consensuelle possible et où chacun puisse s'y retrouver dans une vision d'intérêt général et ce afin que la motion soit votée à l'unanimité.

Pour ce qui est de l'intervention que vient de faire Jean-Christophe GUILLAUME, tous comprendront qu'il ne peut bien évidemment pas en être solidaire. Il s'est engagé sur une liste municipale d'intérêt local conduite par Marc FRANCOIS et avec des amis blanquefortais et, en tout état de cause, pas pour qu'il y ait ce genre de propos.

Monsieur le Maire indique qu'il va, semble-t-il, être difficile d'avoir un consensus sur cette motion.

Joan TARIS explique que c'est simplement un problème de forme car, après, ils sont tous d'accord.

Monsieur le Maire précise que le discours des instituteurs montre qu'il y a quand même aujourd'hui un vrai sentiment de casse de l'Education Nationale. Or, tout cela participe d'un projet et c'est pour cela qu'il dit qu'il faut assumer ses actes.

Marc FRANCOIS considère qu'il ne peut pas être aussi catégorique. En effet, il n'a pas une connaissance suffisante du secteur de l'Education Nationale pour pouvoir avoir des raisonnements péremptoirs. Il dit simplement que, dans ce pays, à chaque fois que l'on veut réformer, on entend que l'on va casser tel ou tel service ou encore telle ou telle activité. Or, il y a un droit à l'expérimentation. Ainsi, sur un certain nombre de dossiers, il lui semble qu'il faut laisser les réformes aller à leurs termes et ce avant de dire par nature et de manière anticipée que c'est forcément une mauvaise réforme. Il faut faire attention à cela car sinon on ne fera plus rien dans ce pays et on ne pourra toucher à aucune institution. Or, si ce pays veut retrouver des marges de manœuvre, il va bien falloir à un moment donné diminuer le nombre de fonctionnaires : on ne pourra pas éternellement continuer à creuser le déficit et à alimenter une fonction publique énorme.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans ce débat-là aujourd'hui mais il pose simplement une question : quel est le Gouvernement qui a multiplié par 3 le déficit public en 12 mois ?

Marc FRANCOIS explique que l'exercice 2009 n'est pas vraiment l'exercice type à ce niveau-là.

Lydie GAUTIER tient à revenir sur les propos de Marc FRANCOIS quant à l'expérimentation. Il lui semble que les enseignants ont cette année et dans tout le pays largement joué le jeu notamment sur l'aide personnalisée. Or, que s'est-il passé ? L'année scolaire est terminée mais aucun bilan n'a été fait. Certains enseignants ont toutefois fait remonter des bilans d'étapes en milieu d'année : l'aide personnalisée n'est pas une mauvaise chose mais elle ne vient en aucun cas en aide aux enfants en difficulté. On est donc bien là obligé de reparler de la suppression des postes du RASED puisque cette aide-là a été

supprimée et remplacée par un dispositif qui n'atteint pas les mêmes objectifs. Cela a été dit mais elle se demande qui écoute.

Marc FRANCOIS indique qu'aucune étude n'a permis de valider le fait que le RASED ait atteint des objectifs, objectifs qui n'avaient d'ailleurs pas été précisément fixés au moment de la mise en place des RASED. Pour sa part, il est favorable à une évaluation. Le système RASED n'a pas été évalué et il aurait fallu peut-être voire très certainement commencer par cela mais il faut aujourd'hui attendre que le nouveau système soit évalué avant de dire que c'est une mauvaise chose car sinon on ne fera plus rien. Ce n'est toutefois pas le débat de cette motion.

Monsieur le Maire explique qu'il rejoint tout à fait Marc FRANCOIS sur ce dernier point concernant l'évaluation et précise que c'est d'ailleurs une chose que les enseignants reprochent : le RASED n'a jamais été évalué alors que cela aurait été bien qu'il le soit.

Joan TARIS indique que, pour sa part, il partage une partie des propos que vient de tenir Marc FRANCOIS sur la nécessité de réformer effectivement un certain nombre de choses. Puisqu'ils en sont à un débat de fond, il considère néanmoins que le Gouvernement serait aujourd'hui beaucoup plus légitime à faire un certain nombre de suppression de postes là où cela peut être éventuellement nécessaire s'il n'y avait pas eu un paquet fiscal au début de la législature avec un cadeau fiscal aux foyers les plus favorisés. C'est quand même là, lui semble-t-il, un peu la limite du raisonnement. Pour ce qui est de la motion, il reste tout à fait sur sa position concernant la rédaction de cette motion. On est sur un sujet local qui concerne donc la commune. Est-ce que le groupe de la majorité souhaite faire quelque chose de purement partisan, clivé, comme cela a été dit précédemment, et se faire plaisir en maintenant ces quelques lignes mais Monsieur le Maire a une aura médiatique importante et pourrait à la limite délivrer ce message dans d'autres enceintes ou est-il possible d'en rester à une rédaction qui soit purement axée sur l'aspect communal du problème pour permettre un vote unanime sur cette motion ?

Jean-Christophe GUILLAUME souligne qu'il a bien noté les propos de Joan TARIS et prend acte du fait que ce dernier a rejoint le groupe de la majorité.

Sylvie GIRARD lui répond qu'il peut l'y ajouter.

Joan TARIS et Sylvie GIRARD quittent la salle du Conseil Municipal à 20h20.

Monsieur le Maire explique qu'il met aux voix le texte de cette motion en l'état puisqu'ils ne sont pas arrivés à trouver un point d'accord. Cependant, lors de leur prochaine réunion avec le Collège Dupaty, il sera bien précisé que tout le monde était solidaire pour protester contre la suppression de la classe de 6<sup>ème</sup>.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour, 1 voix contre (J-C. GUILLAUME) et 3 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET).

### **Pour information**

### **Décisions de l'article L2122-22 du CGCT**

Avant de clore ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Marc FRANCOIS et Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET.

Marc FRANCOIS annonce que Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET et lui-même ont décidé de démissionner du Conseil Municipal, démissions qui prendront effet au cours de l'été.

En ce qui le concerne, il s'agit d'une décision personnelle principalement guidée par un certain nombre d'événements qui lui sont arrivés mais également par une certaine lassitude, il doit l'avouer, de ce fonctionnement et de cette situation dans laquelle il se trouve depuis plusieurs années. Cela fait maintenant 20 ans qu'il est élu et il a suivi plusieurs phases dans ses mandats d'élu : il a fait à peu près tout au sein de ce Conseil Municipal et il en est fier. Ce n'est donc pas sans une certaine émotion qu'il prend cette décision mais il considère qu'il arrive un moment dans la vie où il faut justement prendre ce genre de décision, savoir faire autre chose et savoir s'investir dans d'autres sujets. Il remercie le Conseil Municipal pour le travail qu'ils ont néanmoins pu faire ensemble. Il lui souhaite bon vent et surtout bon courage car il en aura besoin.

Monsieur le Maire explique qu'il a, pour sa part, déjà eu l'occasion d'en parler avec Marc FRANCOIS la semaine passée. C'est une décision qui lui appartient mais qui, il le sait, n'est pas facile pour lui. Tous vont d'une certaine manière le regretter. Le concernant, il estime que Marc FRANCOIS était un excellent sparring-partner. Il ajoute qu'il avait, par ailleurs, une expérience passée relativement précieuse et importante sur certains dossiers comme, par exemple, celui des crèches associatives.

Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET indique qu'elle s'associe effectivement à Marc FRANCOIS dans cette démarche de démission du Conseil Municipal. Elle ajoute qu'elle regrette le débat qu'ils viennent d'avoir quant à cette motion.

Monsieur le Maire les remercie et souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du Conseil Municipal.

La séance se clôture à 20h30.